



BILAN DES ACCIDENTS ET INCIDENTS DE CHASSE Saison 2019-2020

SOMMAIRE

- **Bilan 2019-2020 et évolution des accidents de chasse**
- **Les auto-accidents**
- **Les accidents pendant les battues organisées au grand gibier**
- **Les accidents pendant les chasses du petit gibier**
- **Les accidents mortels saison 2019-2020**
- **Bilan des incidents**

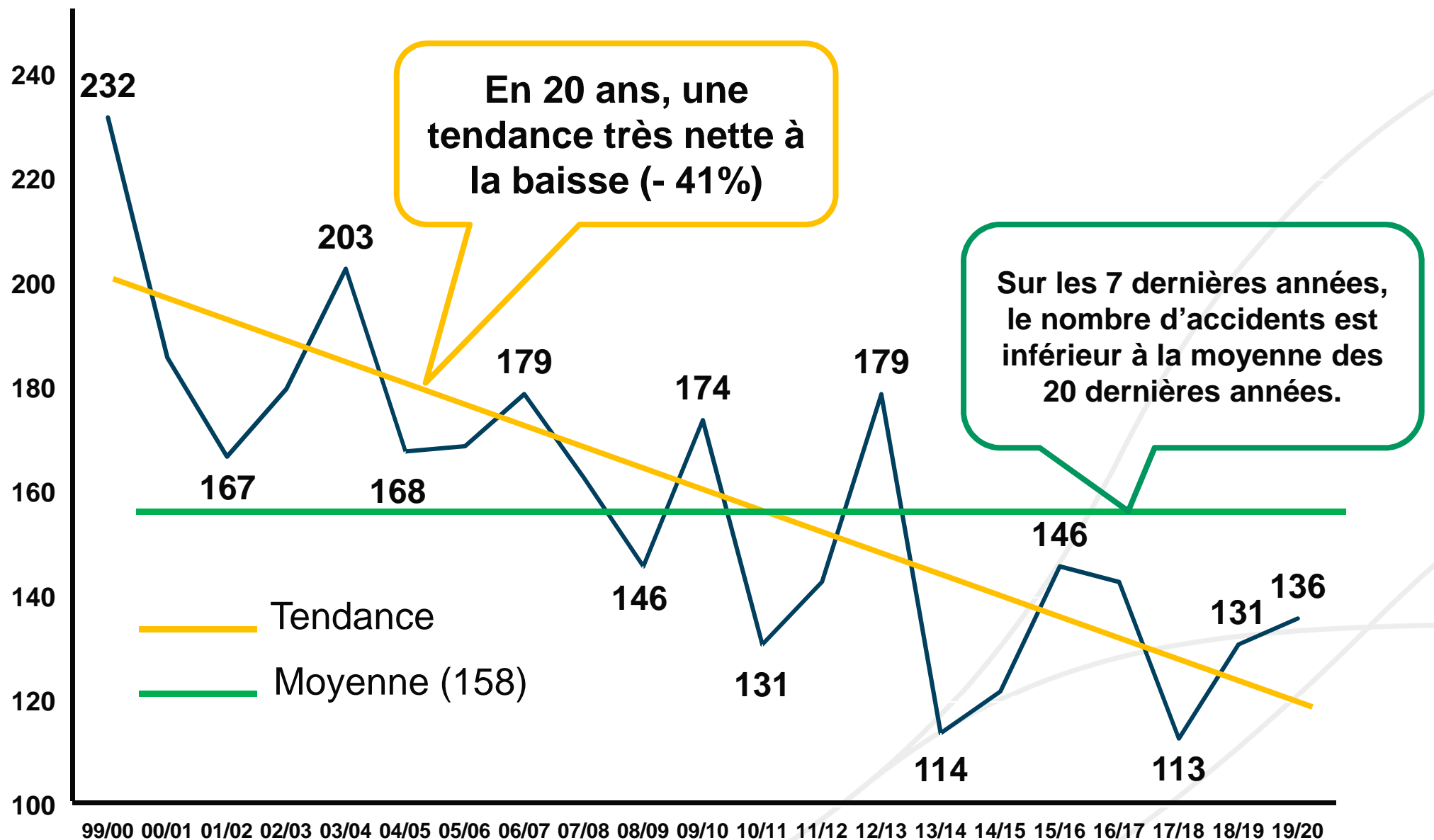
- **ANNEXES:**
 - ✓ Présentation détaillée des accidents mortels 2019-2020
 - ✓ Photographies des incidents de chasse 2019-2020
 - ✓ Les habitations touchées
 - ✓ Les véhicules touchés
 - ✓ Les publications du réseau sécurité à la chasse

Accident de chasse =
blessure corporelle par
utilisation d'une arme

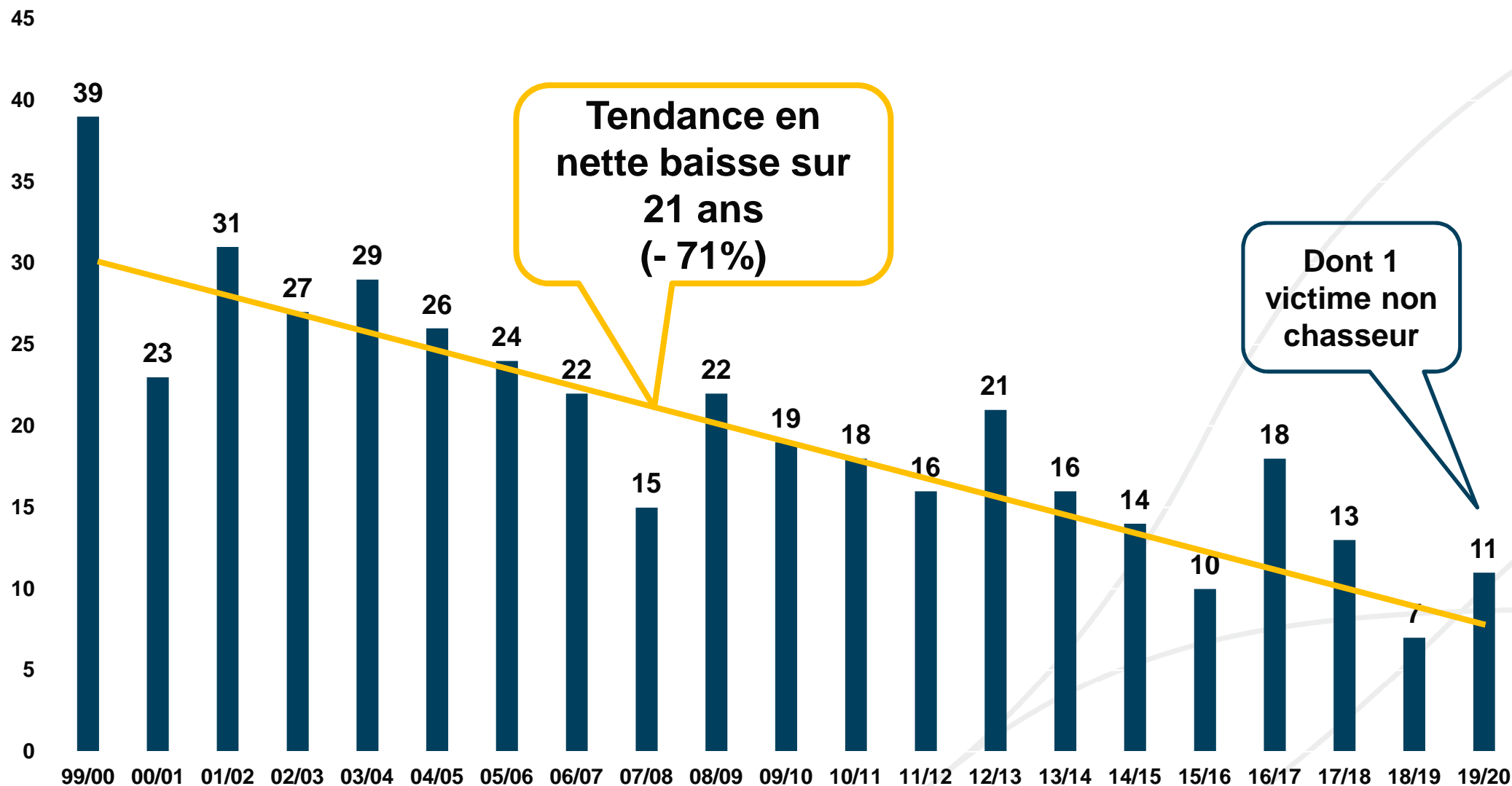


BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE Saison 2019-2020

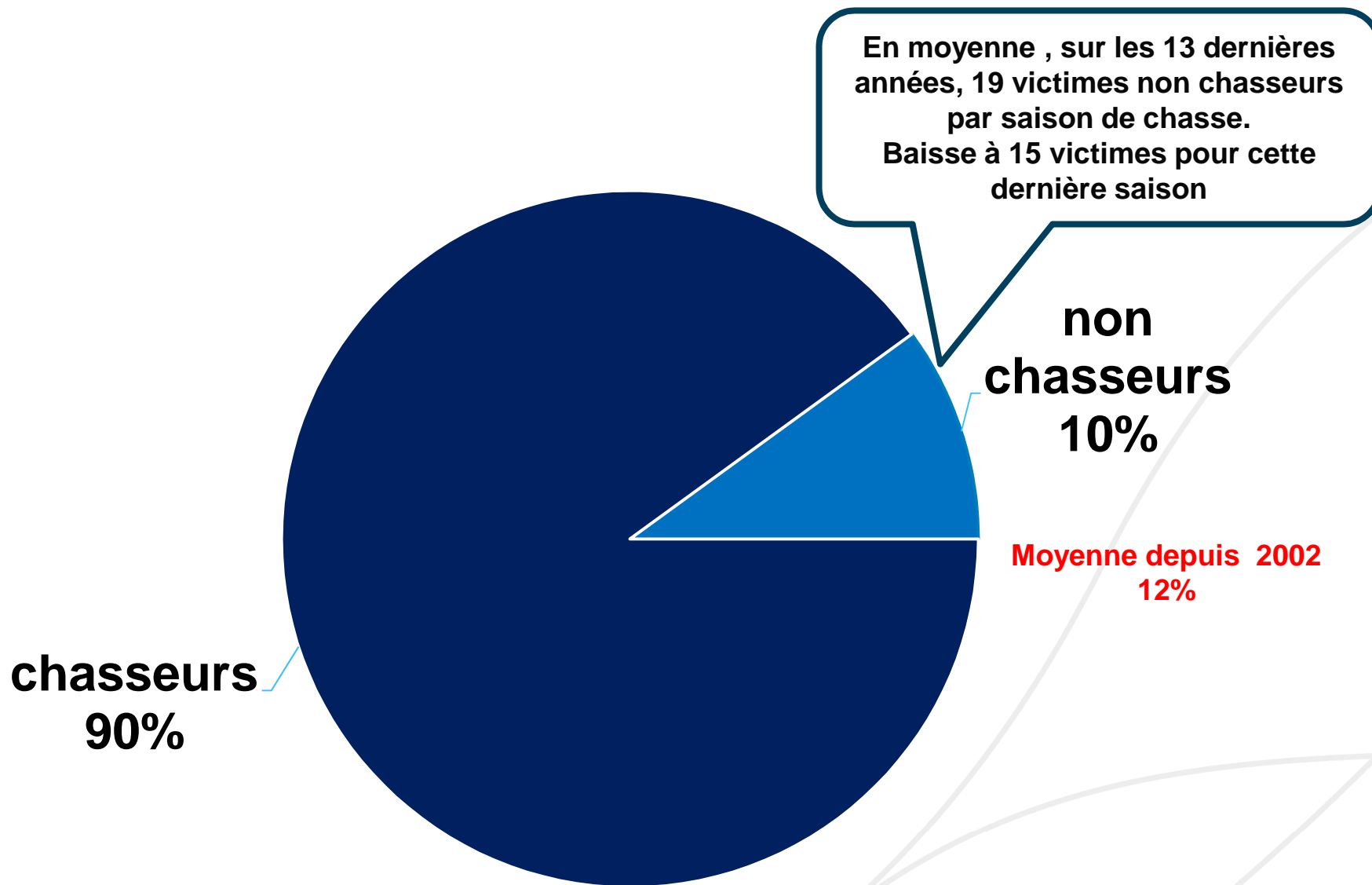
EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS



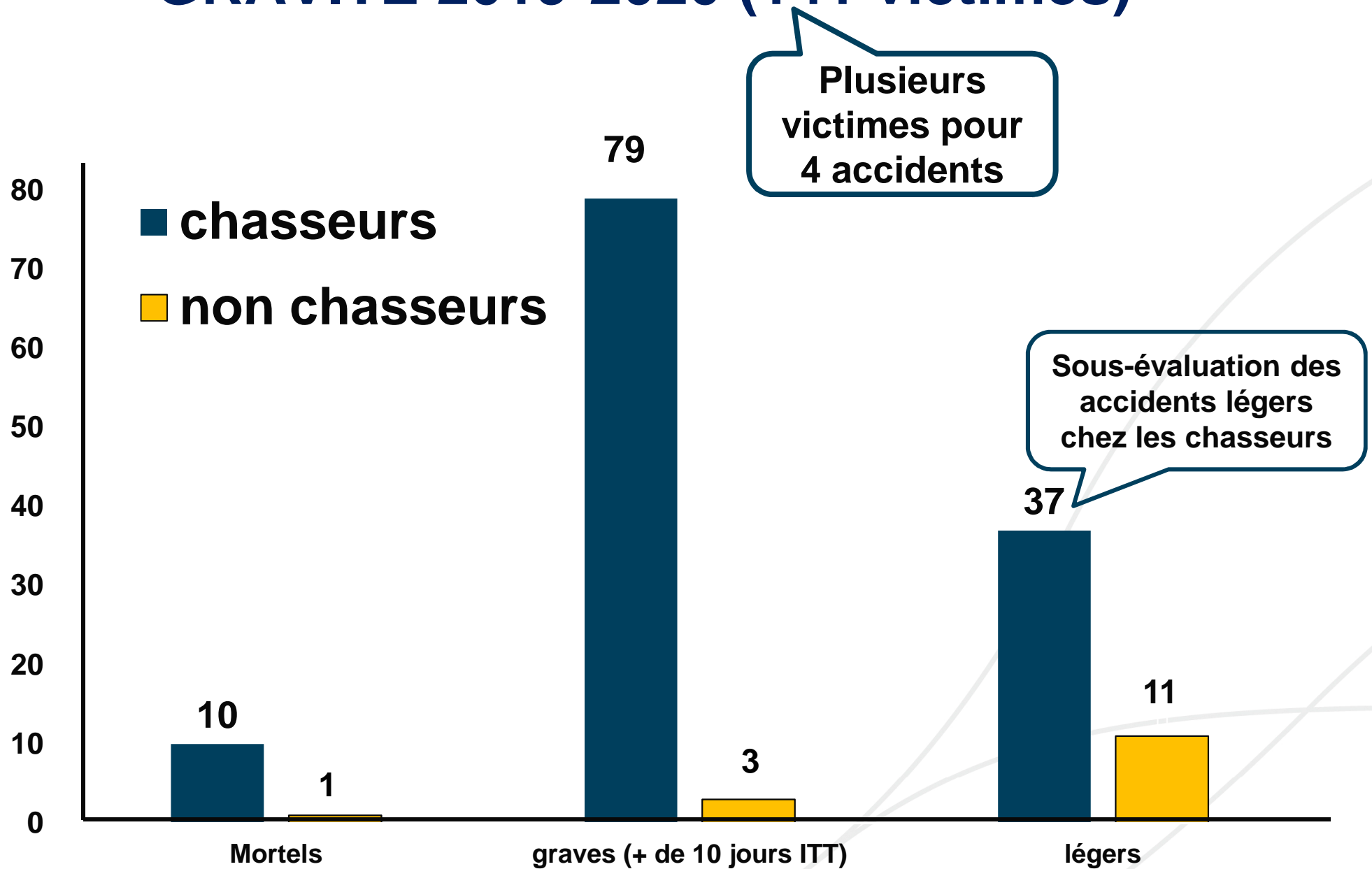
EVOLUTION DES ACCIDENTS MORTELS



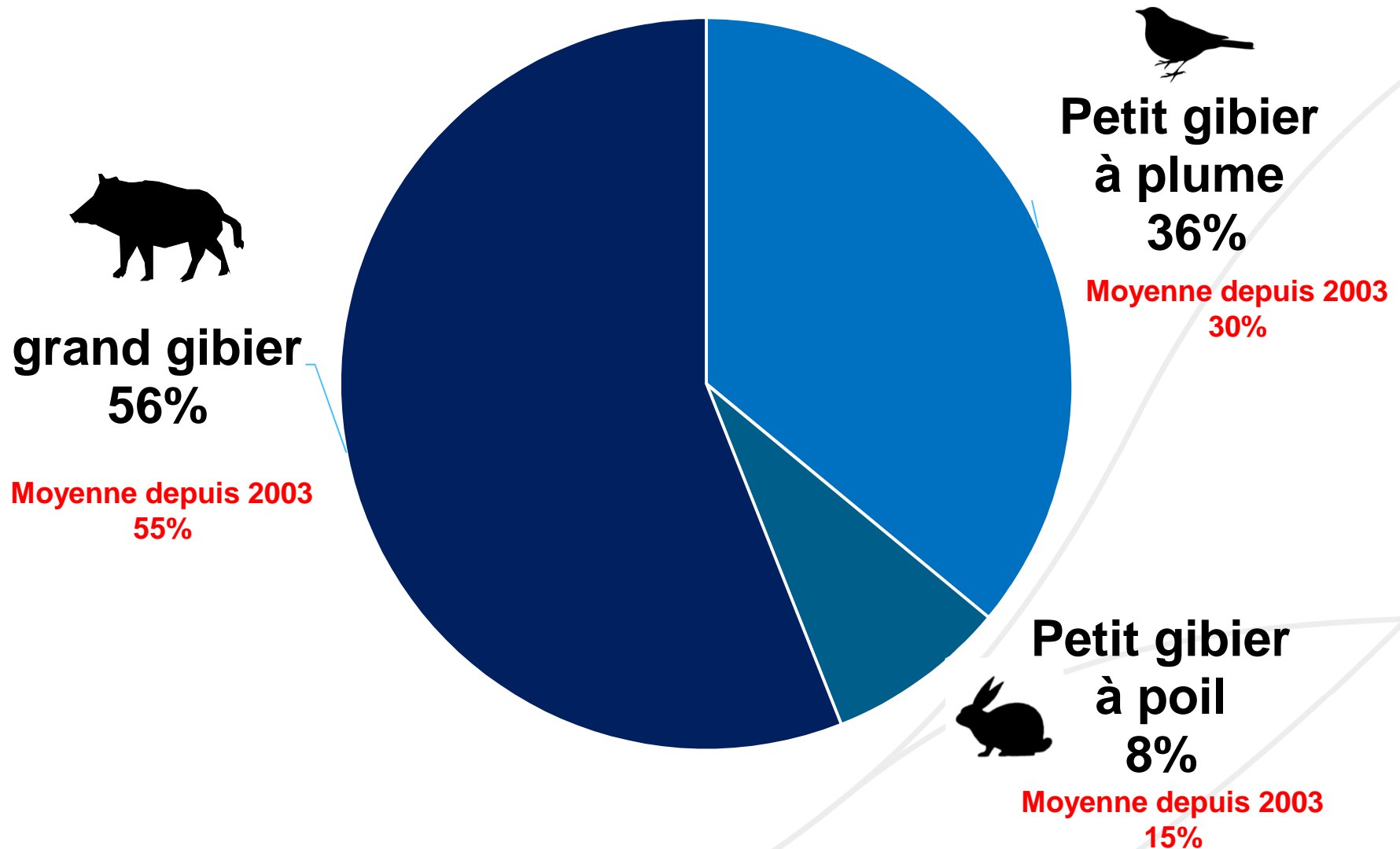
VICTIMES 2019-2020 (141 victimes)



GRAVITE 2019-2020 (141 victimes)



GIBIER CHASSÉ AU MOMENT DE L'ACCIDENT SAISON 2019-2020

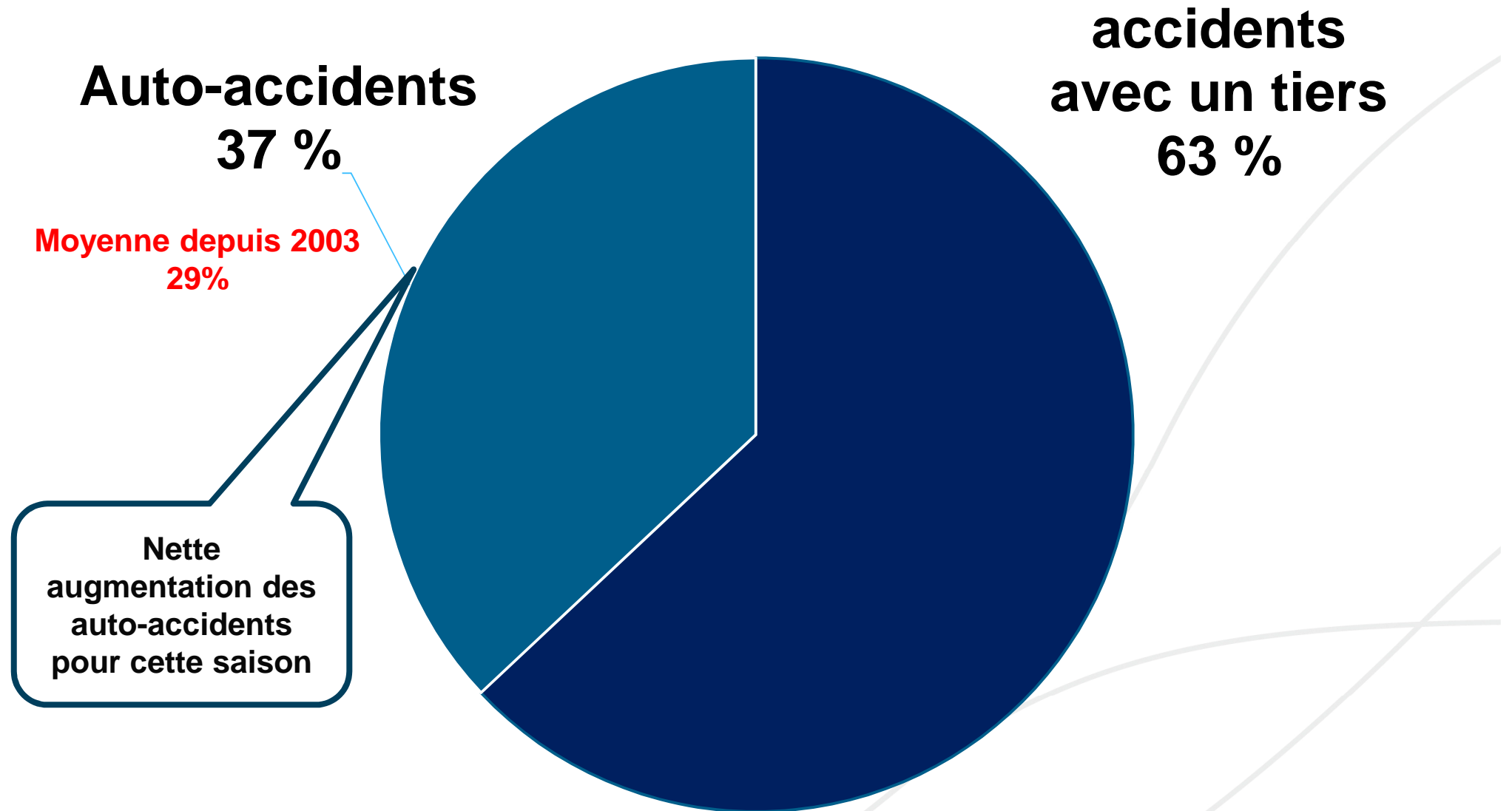




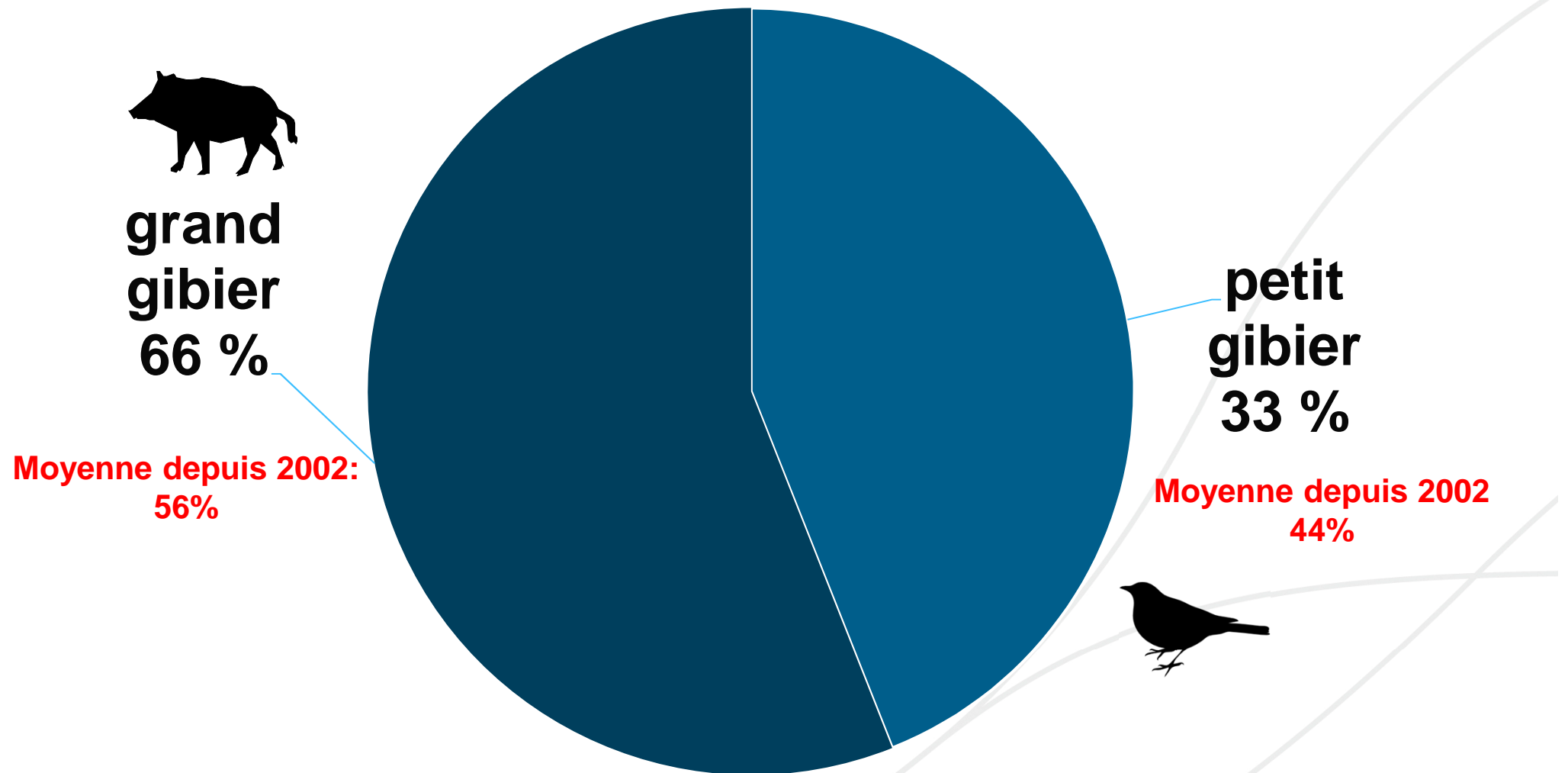
LES AUTO-ACCIDENTS



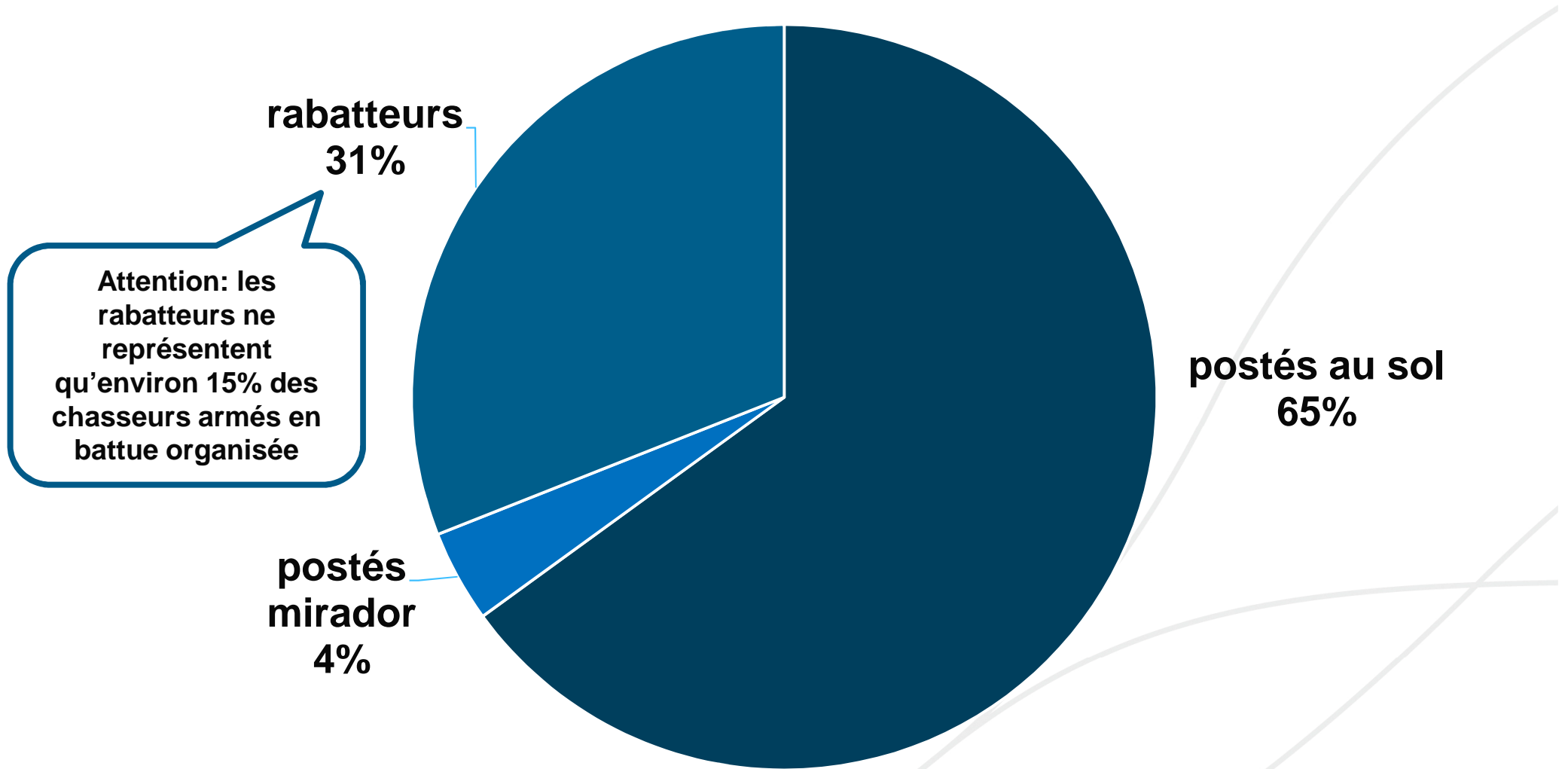
AUTO-ACCIDENTS 2019-2020



AUTO-ACCIDENTS 2019-2020: TYPE DE CHASSE



BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER: AUTEURS DES AUTOACCIDENTS DEPUIS 2002



CIRCONSTANCES DES AUTO-ACCIDENTS

Saison 2019-2020

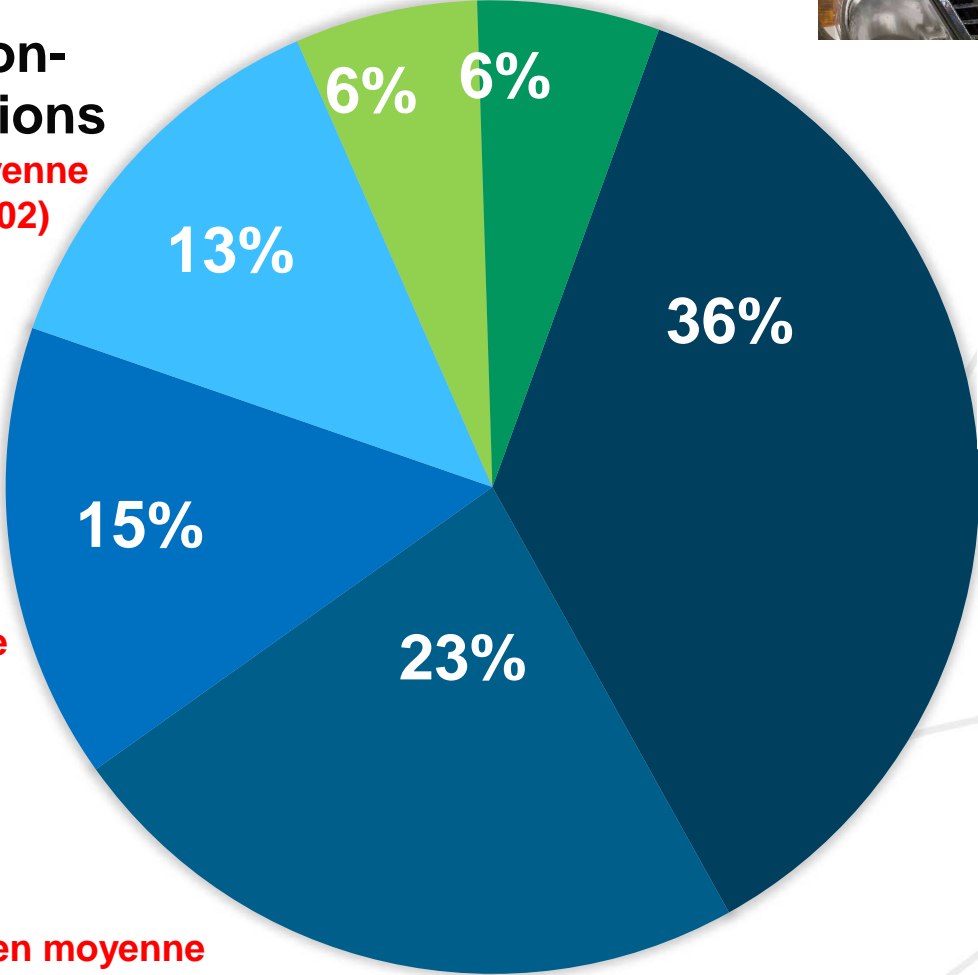


(8% en moyenne depuis 2002)
obstacle

(9% en moyenne depuis 2002)
chute arme chargée



canon-munitions
(12% en moyenne depuis 2002)



manipulations
(34 % en moyenne depuis 2002)



bretelle
(9% en moyenne depuis 2002)



(28 % en moyenne depuis 2002)



SYNTHESE DES AUTO-ACCIDENTS

- **Augmentation sensible des auto-accidents pour cette saison de chasse (50 accidents soit plus d'un accident sur 3)**
- **Les mauvaises manipulations restent la cause principale de ces auto-accidents, suivies par les chutes et le port de l'arme chargée à la bretelle.**
- **On note également une forte proportion d'auto-accidents par les traqueurs dans le cadre des chasses organisées au grand gibier (31% alors que les rabatteurs ne représentent environ que 15 % des chasseurs armés).**

AUTO-ACCIDENTS: AXES DE COMMUNICATIONS

- Renforcer les formations sur :

- Les manipulations des armes comme préconisées lors de l'examen du permis de chasser.
- Le port de l'arme canon vers le ciel (en déplacement et au poste) comme préconisé lors de l'examen du permis de chasser.
- Le maintien des doigts toujours derrière le pontet, l'index ne venant sur la queue de détente qu'au moment du tir.
- L'emploi d'une bretelle que lorsque l'arme est ouverte, déchargée et non approvisionnée.
- Des rappels pour les traqueurs au grand gibier.

Ces mesures de sécurité élémentaires sont développées dans le cadre de l'examen du permis de chasser.

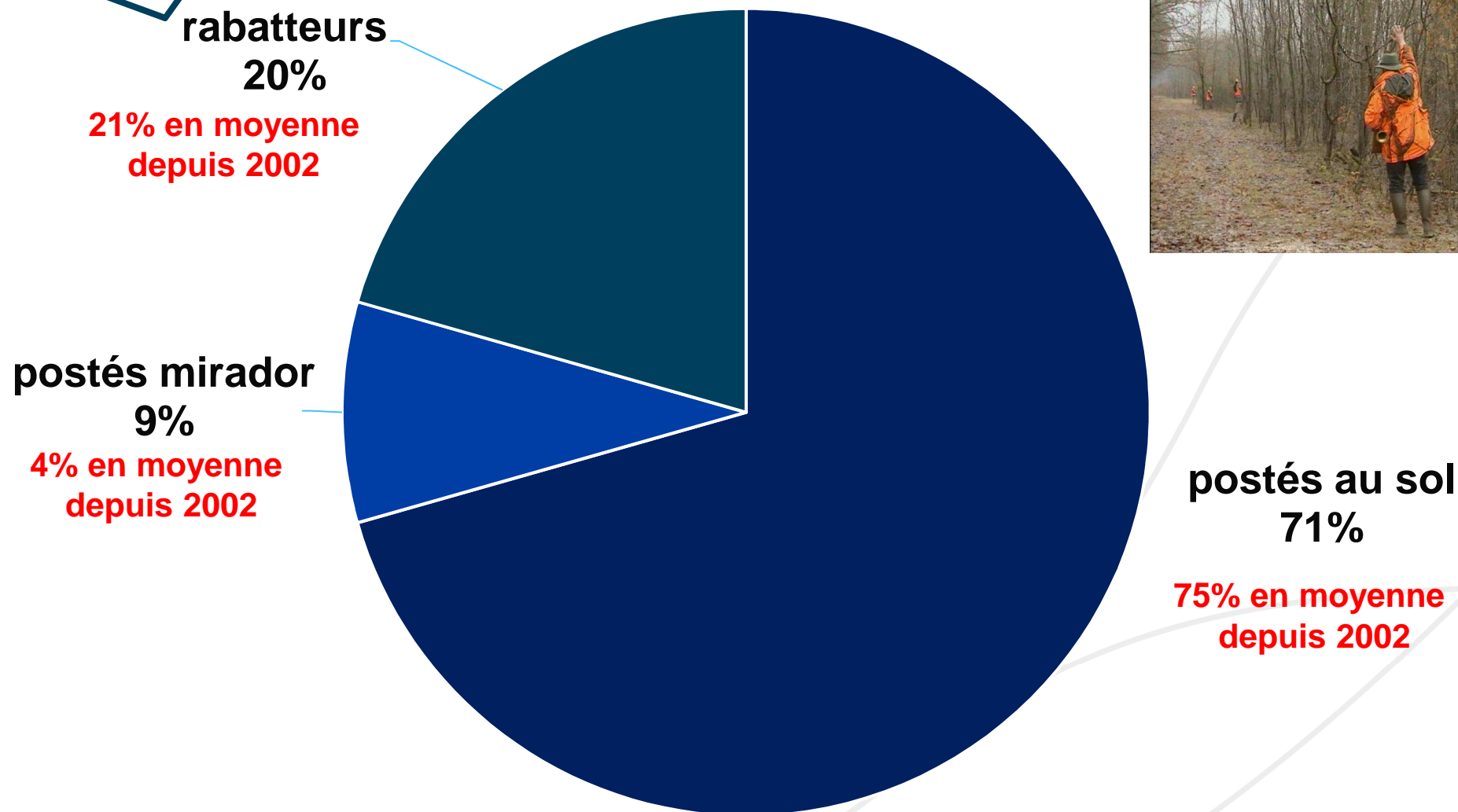


LES BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

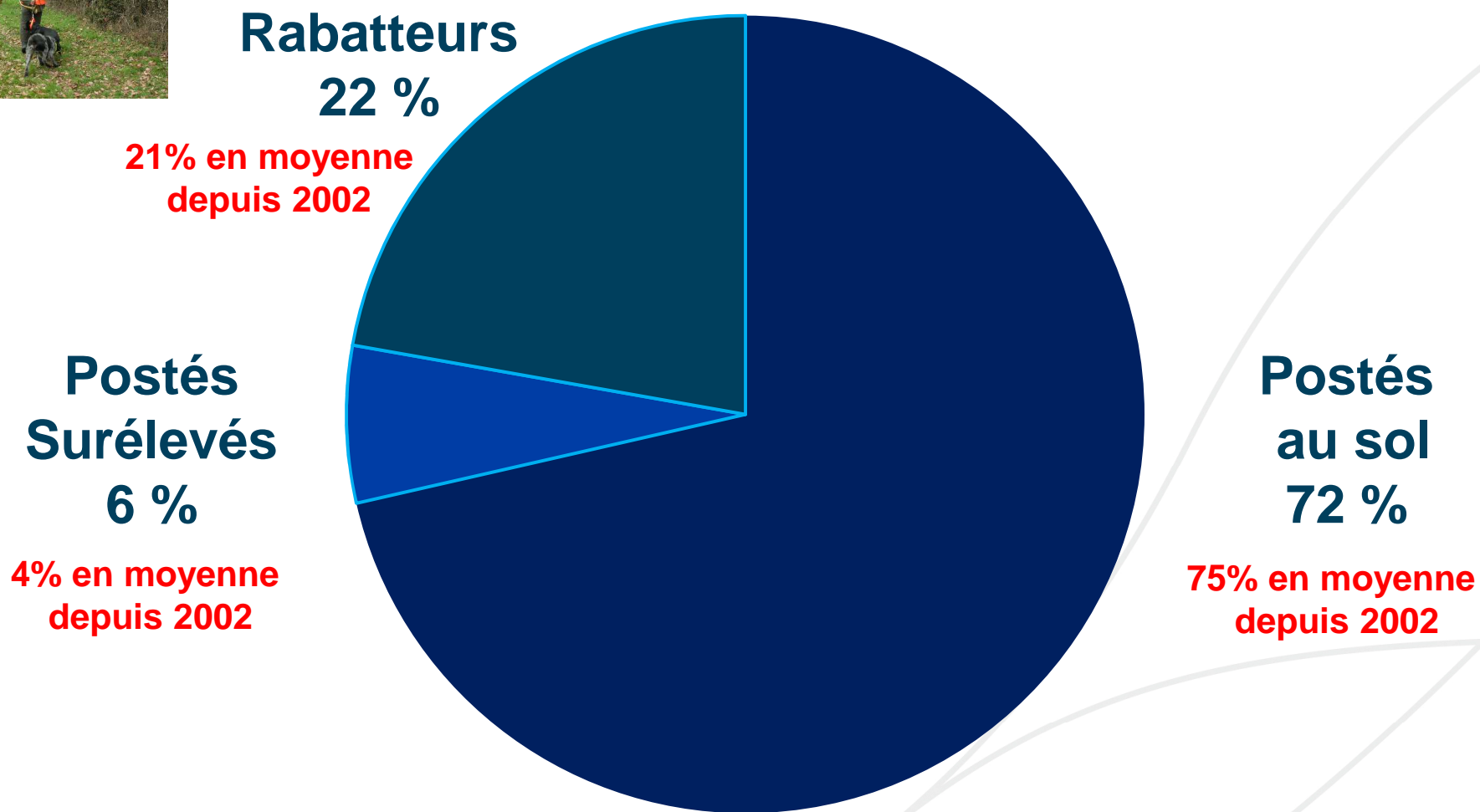


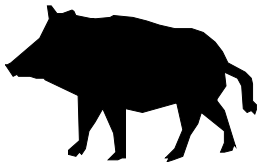
BATTUES GRAND GIBIER ORGANISEES: AUTEURS SAISON 2019-2020

Rabatteurs armés =
seulement environ
15 % des chasseurs

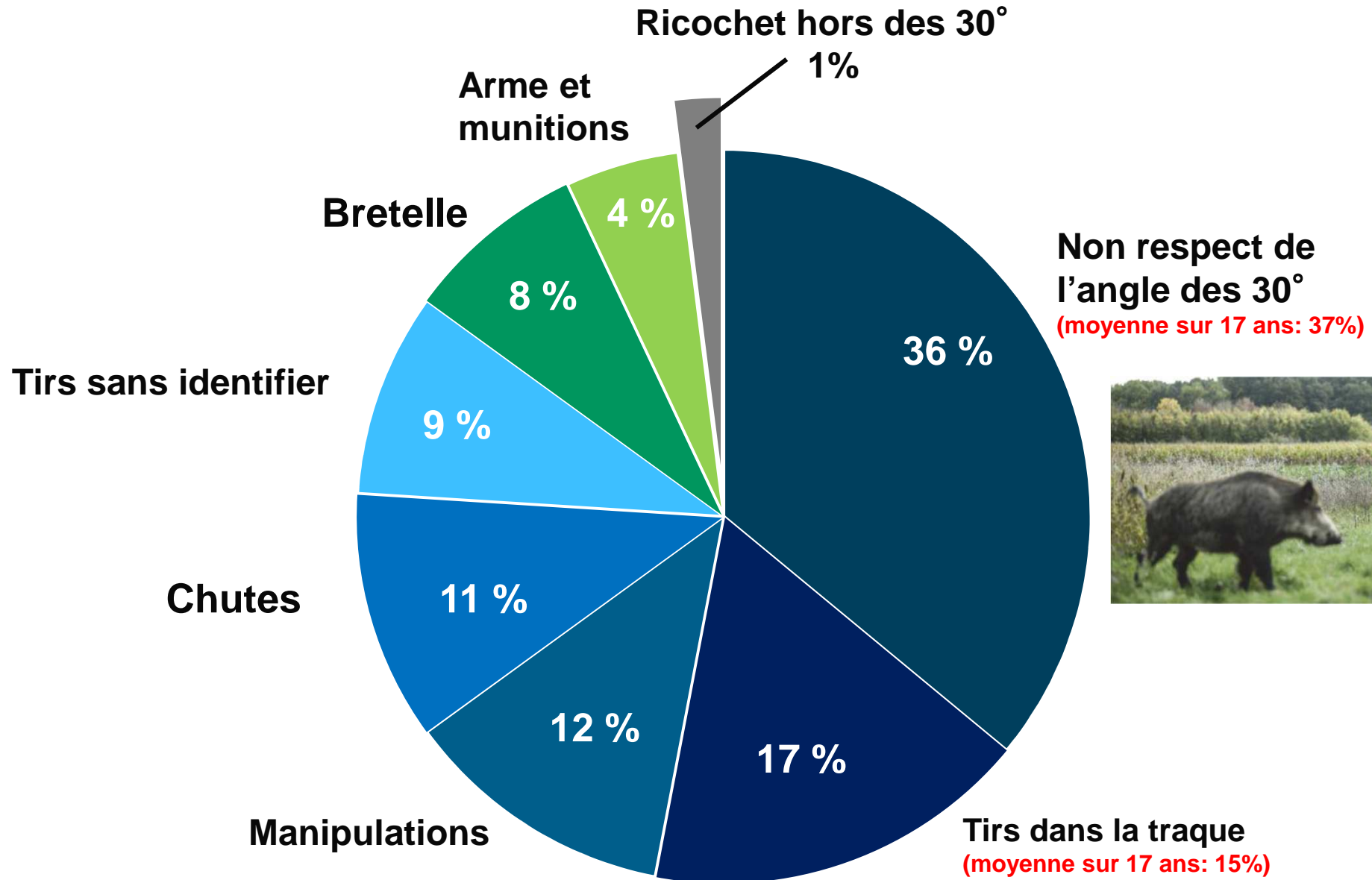


BATTUES GRAND GIBIER ORGANISEES: VICTIMES SAISON 2019-2020





CIRCONSTANCES ACCIDENTS AU GRAND GIBIER 2019-2020



SYNTHESE DES ACCIDENTS EN BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

- Les postés restent les auteurs principaux des accidents mais proportionnellement, ce sont les rabatteurs armés qui sont les plus à risque (20% des auteurs alors qu'ils ne représentent que 15% environ des chasseurs).
- Proportionnellement, les rabatteurs sont également des victimes plus souvent que les postés.
- Une augmentation en 2019-2020 des auteurs sur miradors liée au développement de ces accessoires de chasse.
- Le non respect de l'angle des 30° reste la principale circonstance des accidents suivi par le tir dans la traque.
- Le tir sans identifier reste élevé à 9%.
- Seul 1% des accidents dans le cadre des battues organisées au grand gibier sont dus à un ricochet inexplicable (supérieur à 30°).
- 99% des accidents en battue organisée au grand gibier sont liés à une faute humaine.

BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

AXES DE COMMUNICATION

- **Renforcer les formations sur:**
 - **La matérialisation et le respect de l'angle des 30° pour les chasseurs postés.**
 - **La prise en compte de son environnement depuis son poste pour bien déterminer les zones dangereuses.**
 - **Le rôle des chefs de lignes pour les consignes détaillées sur chaque poste.**
 - **Le comportement des traqueurs armés (proportionnellement plus à risque que les postés).**

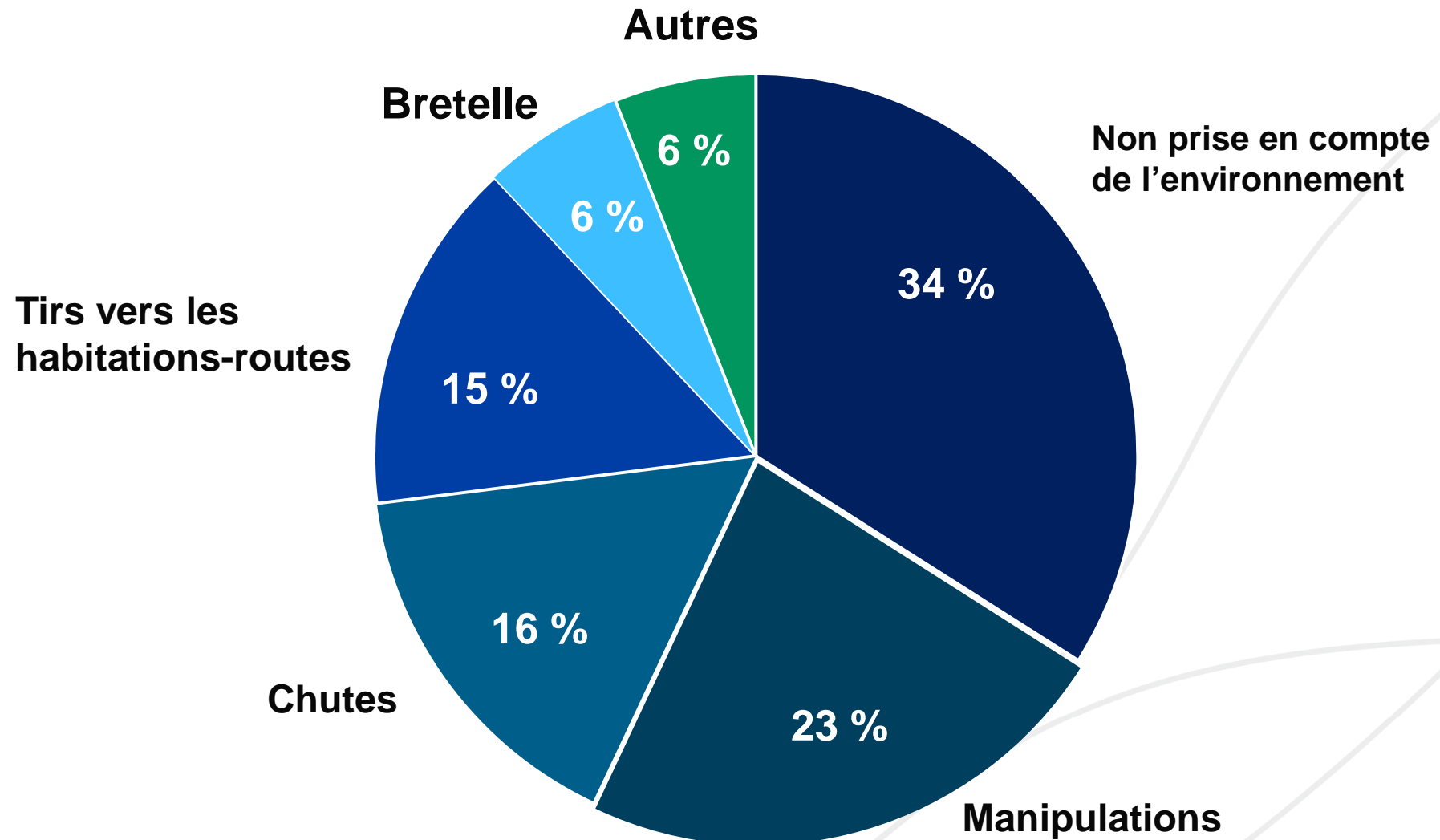
L'ensemble de ces mesures de sécurité élémentaires sont développées dans le cadre de l'examen du permis de chasser



LA CHASSE DU PETIT GIBIER



CIRCONSTANCES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER 2019-2020



SYNTHESES DES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER

- La non prise en compte de l'environnement additionnée aux tirs en direction des routes ou des habitations représentent près d'un accident sur deux. **La prise en compte de l'environnement** reste l'élément essentiel lors des chasses au petit gibier



SYNTHESES DES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER

- **Les manipulations des armes additionnées aux chutes constituent la deuxième cause principale des accidents au petit gibier (39 % des accidents).**



Les manipulations fondamentales des armes ainsi que la tenue du fusil durant les déplacements sont largement enseignées au travers de l'examen du permis de chasser

11 accidents mortels



**7 au grand gibier
(dont 1 auto-accident)**

**2 tirs directs sans
identifier**

**2 tirs directs dans la
traque**

**2 tirs directs dans
l'angle des 30 °**

**1 tir direct suite à
chute de l'arme
(auto-accident)**

**4 au petit gibier
(dont 1 auto-accident)**

**1 tir direct sans
identifier**

**1 tir direct suite
chute de l'arme
(auto-accident)**

**1 tir direct lors
d'une manipulation**

**1 tir direct lors
d'une chute**

SYNTHESE DES ACCIDENTS MORTELS 2019-2020

- **Sur les 11 accidents mortels, 11 tirs directs. Aucun ricochet. Aucune fatalité.**
- **Pour les 7 accidents mortels lors d'une battue au grand gibier, aucun angle des 30° n'avait été matérialisé.**
- **Les accidents mortels au petit gibier sont liés majoritairement à des départs de coups intempestifs avec une victime très proche (moins de 5 mètres).**

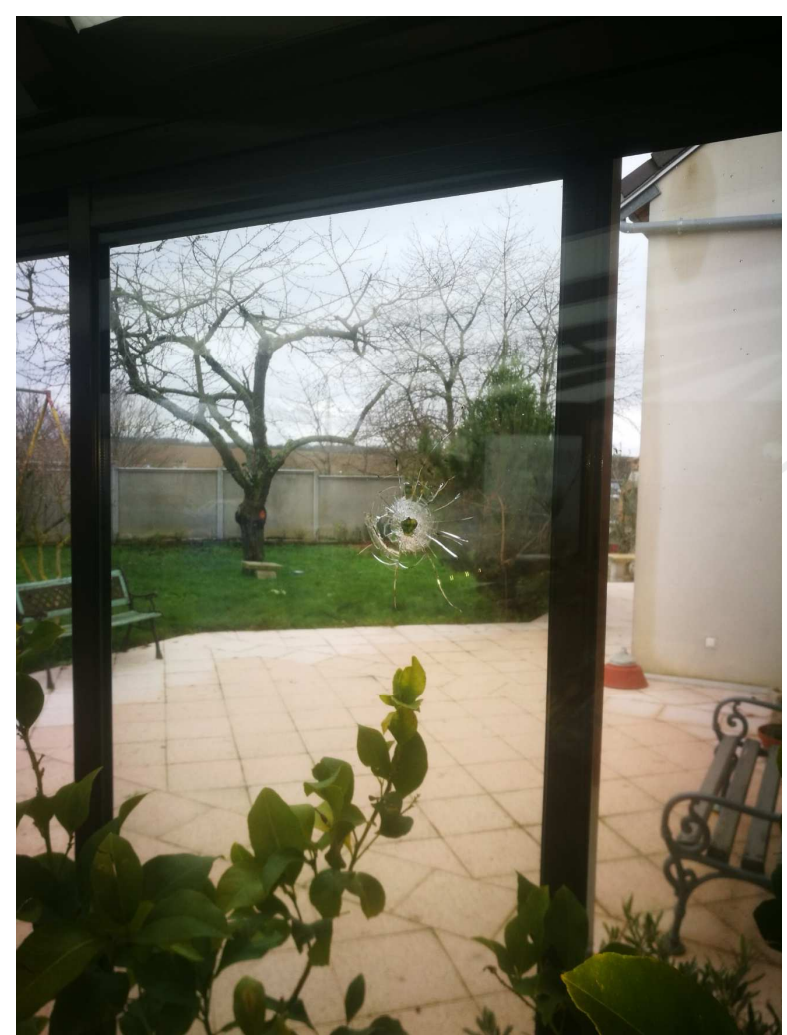
AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- **Dans le cadre des battues organisées au grand gibier:**

- La matérialisation des angles de 30° et leur respect au moment du tir.
- Le tir à l'intérieur de la traque.
- Les manipulations (avec la prise en compte de l'environnement)
- L'identification du gibier avant de tirer.

- **Dans le cadre de la chasse au petit gibier:**

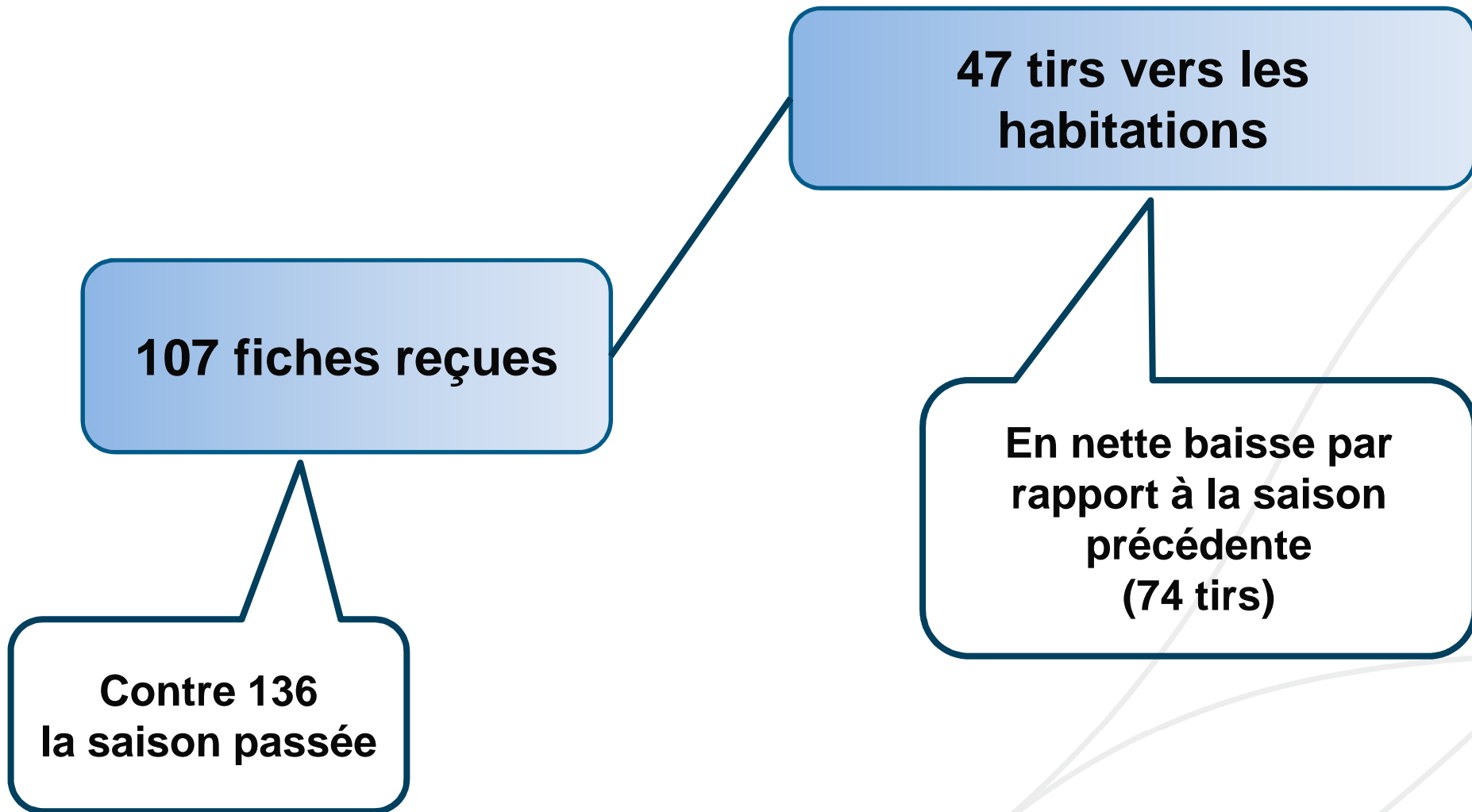
- La prise en compte de l'environnement
- Les manipulations (avec prise en compte de l'environnement)
- Les chutes (avec tenue de l'arme)



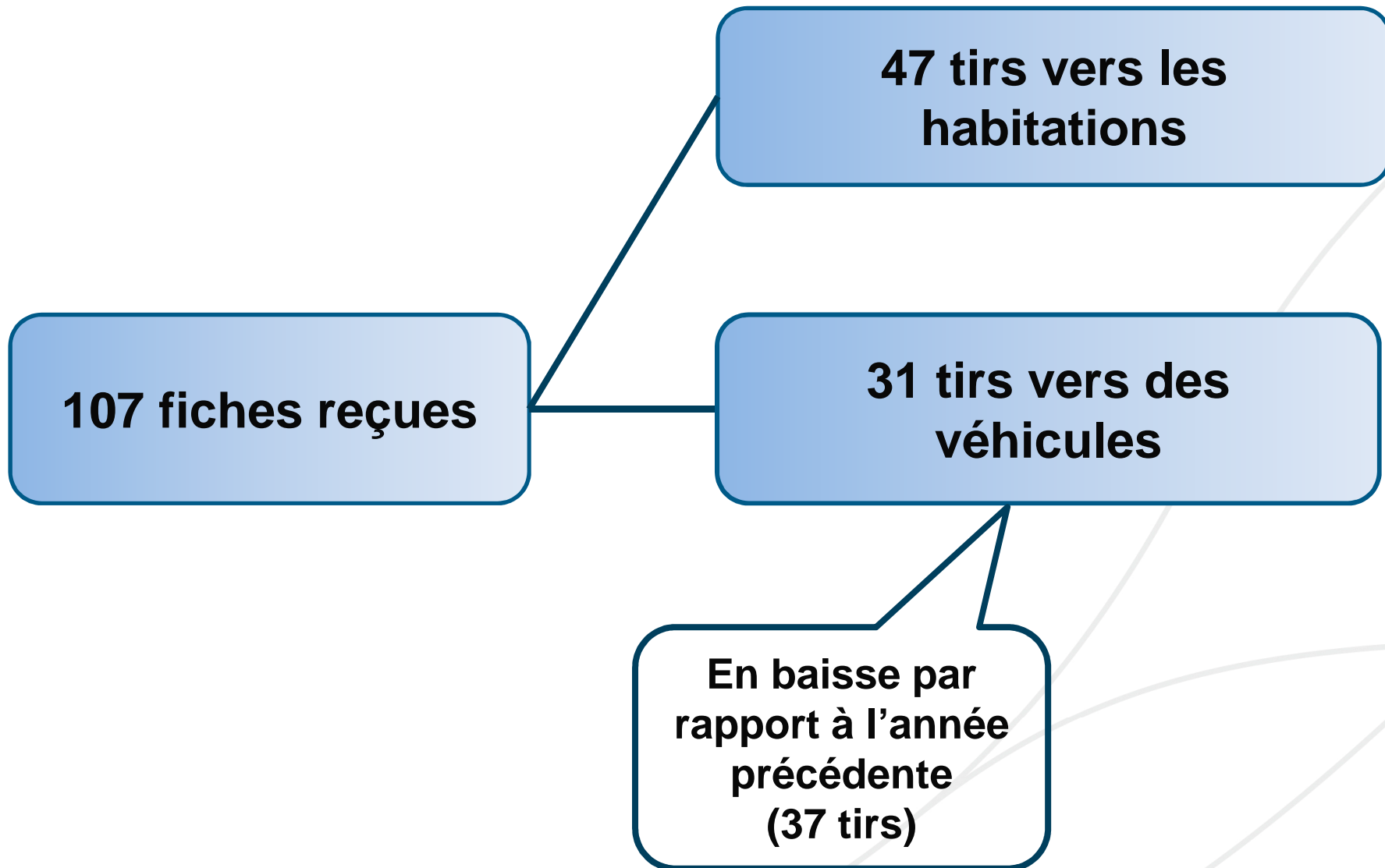
Incident de chasse =
dommages matériels
par utilisation d'une
arme sans blessure
corporelle

BILAN DES INCIDENTS DE CHASSE saison 2019-2020

INCIDENTS 2019-2020



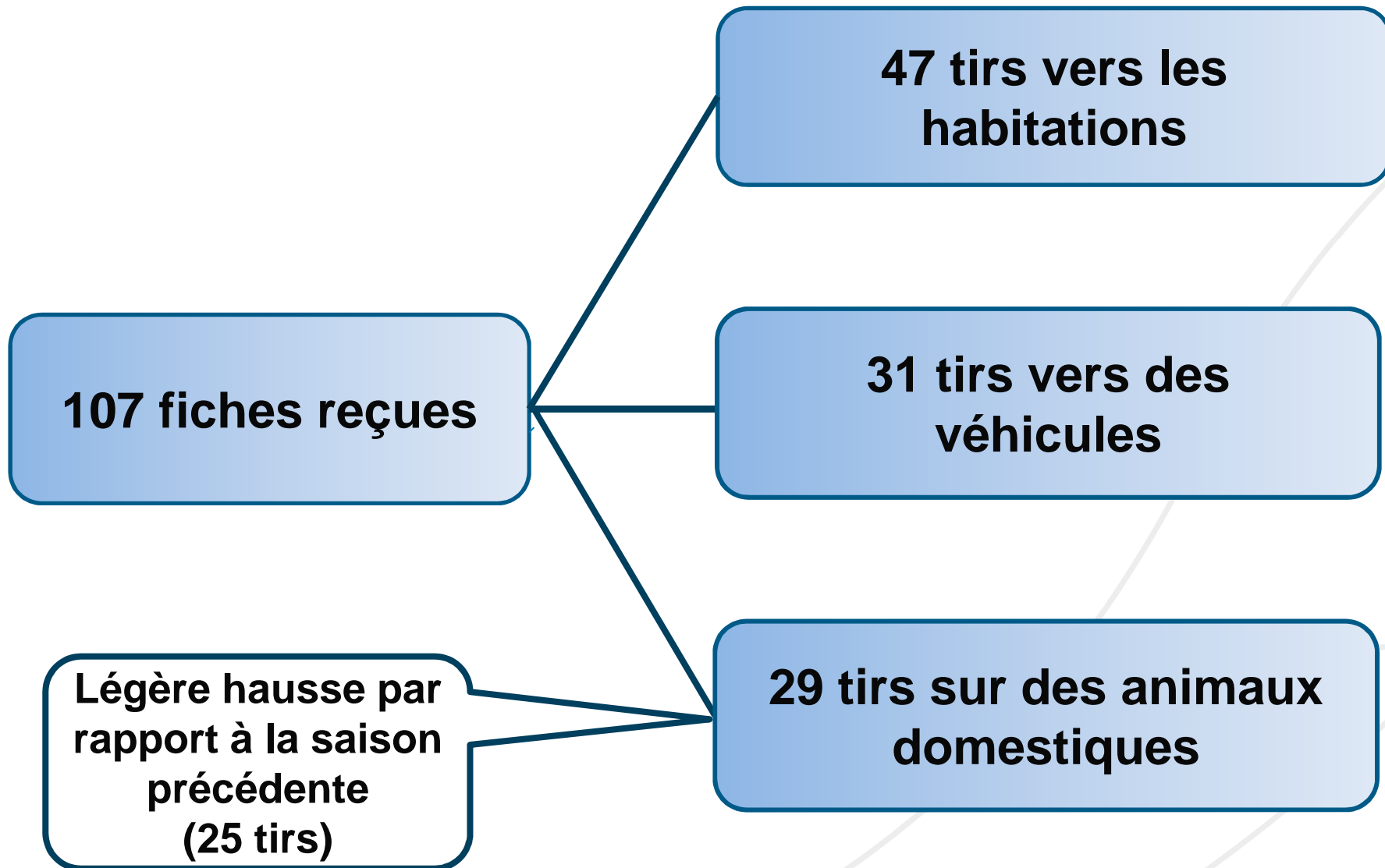
INCIDENTS 2019-2020



AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- Les tirs en direction des habitations ou des véhicules, bien qu'en baisse par rapport à la saison passée, restent bien trop élevés.
- Ces incidents peuvent engendrer un sentiment d'insécurité pour les non chasseurs.
- Comme enseigné dans le cadre de l'examen du permis de chasser, la prise en compte de l'environnement reste l'élément essentiel et incontournable de chaque chasseur.
- Certains incidents se sont produits après une longue trajectoire de balle, ce qui doit amener à sensibiliser les chasseurs sur les risques liés à l'utilisation des balles de chasse pouvant être encore dangereuses au-delà de 1000 mètres.
- Le risque très élevé de ricochets, même en tirs fichant doit être rappelé à tous.

INCIDENTS 2019-2020



AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

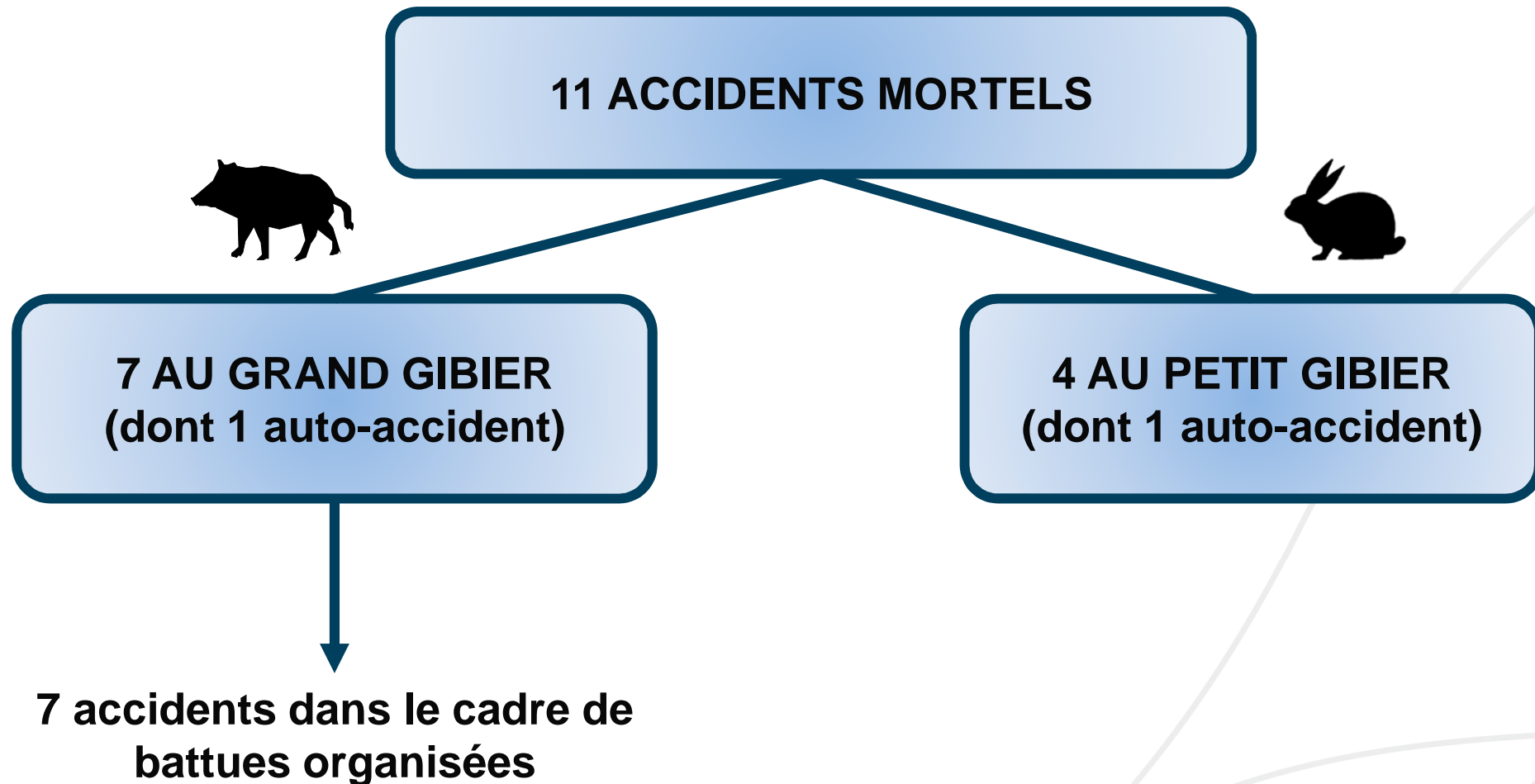
- Les tirs sur les animaux domestiques, en légère hausse cette saison, sont le fruit d'une non identification des animaux avant de tirer.
- Les formations doivent continuer à marteler l'obligation absolue d'identifier clairement le gibier avant de penser à épauler puis tirer.

ANNEXES

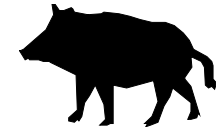


DETAIL DES ACCIDENTS MORTELS 2019-2020

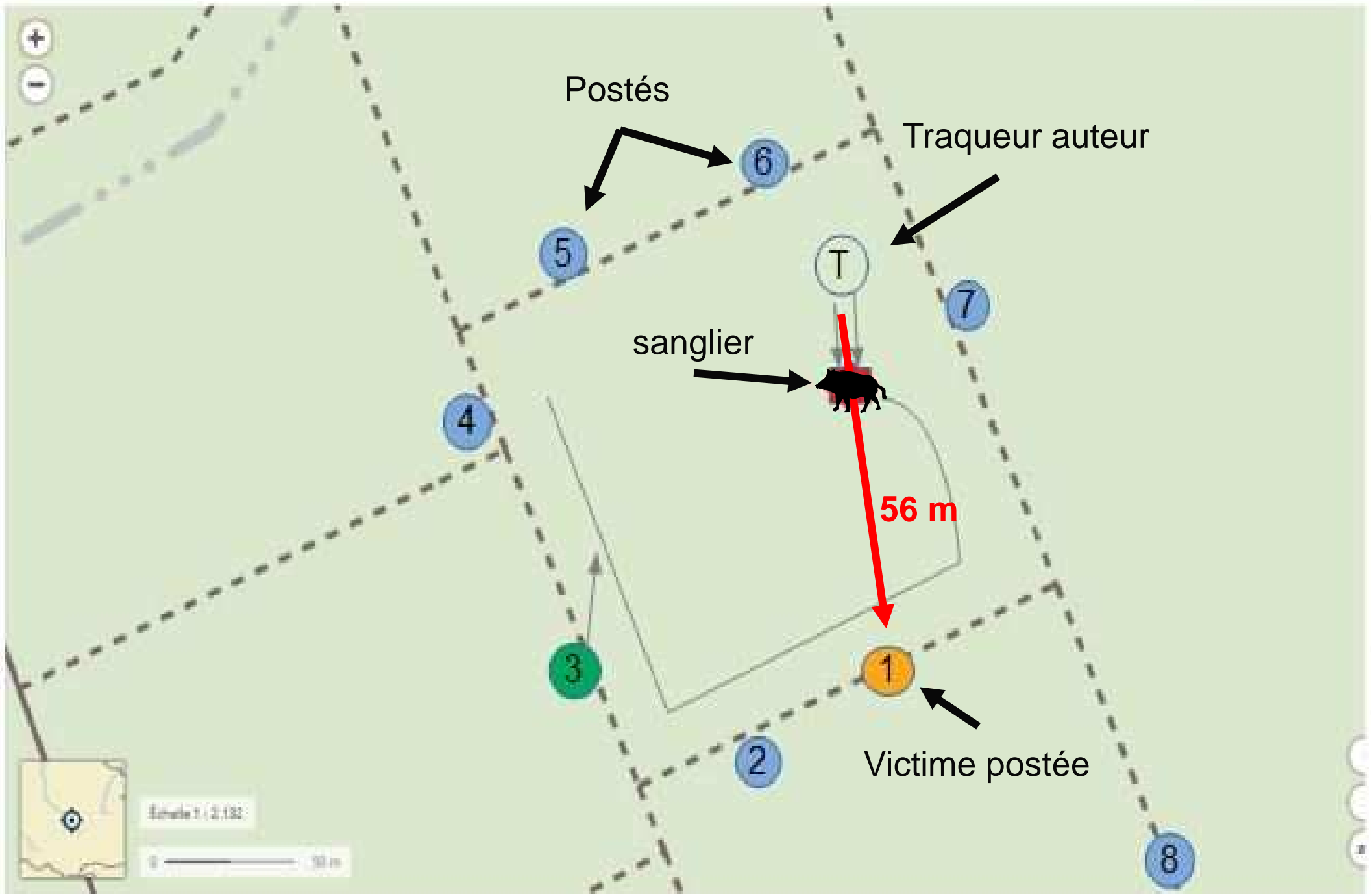
ACCIDENTS MORTELS 2019-2020



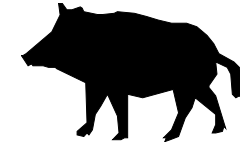
ACCIDENT MORTEL N° 01



- **Battue au grand gibier organisée : 8 postés et 1 traqueur armé.**
- **Parcelle de 3 hectares, tir dans la traque autorisé pour tous.**
- **Auteur: le traqueur âgé de 56 ans, premier permis en 1980.**
- **Victime: un posté de 83 ans porteur d'une veste orange.**
- **Le traqueur tire à deux reprises un sanglier dans la traque à une distance de 20 mètres.**
- **Il manque par deux reprises le sanglier. Sa première balle vient toucher en tir direct un posté, situé à 56 mètres du tireur, au niveau du bassin. La deuxième balle passe à 3 mètres de la victime.**
- **Les deux tirs se révèlent être non fichants.**

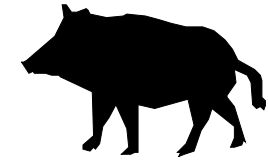


ACCIDENT MORTEL N° 02

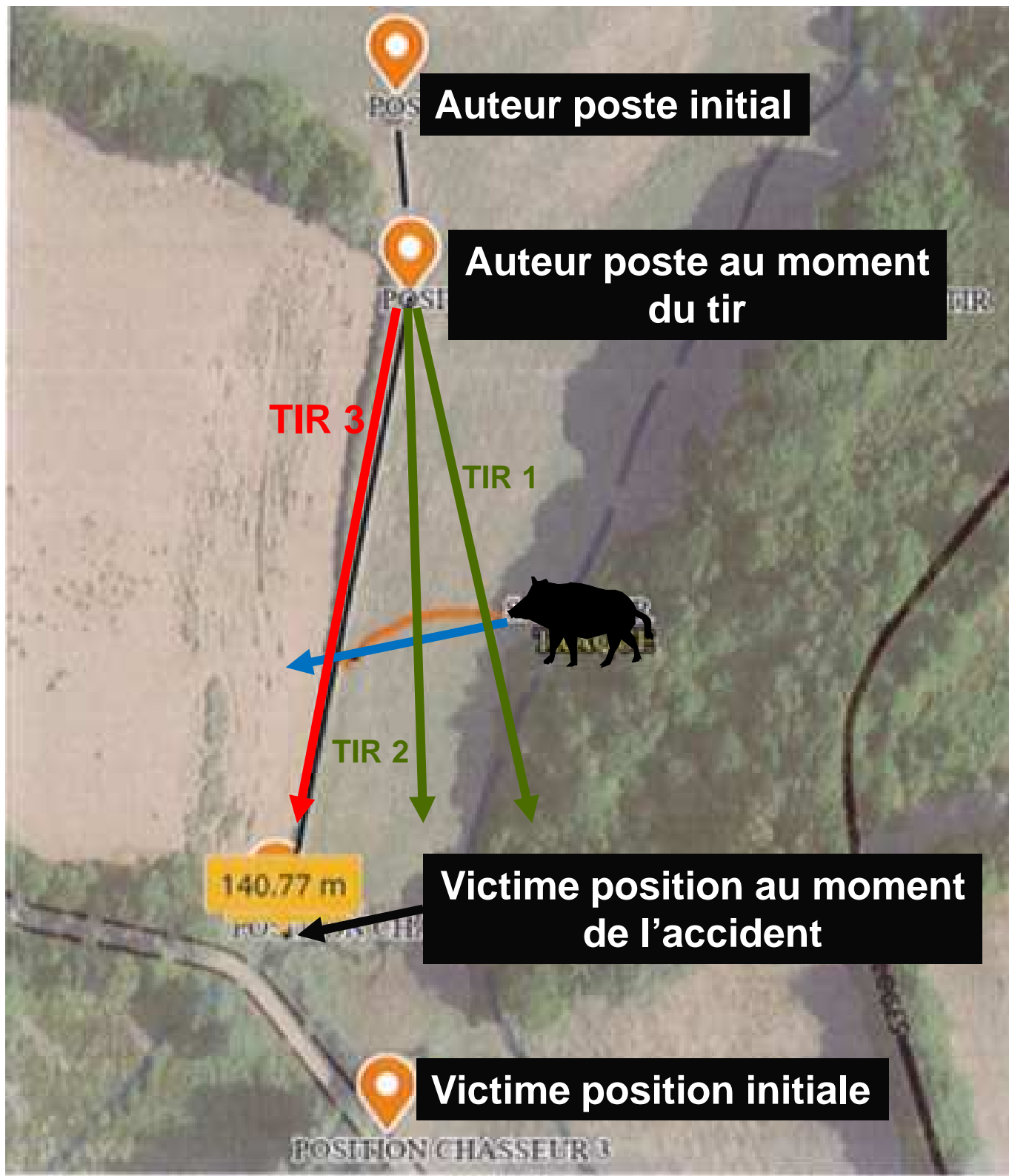


- **Battue au grand gibier organisée.**
- **Auteur: âgé de 60 ans, premier permis en 1978, posté isolé au sol (pas de voisins de postes).**
- **Victime: rabatteur non armé d'une commune voisine qui recherchait un chien avec un GPS.**
- **Milieu fermé de chênes verts.**
- **Poste aménagé avec mirador non utilisé par le tireur (est resté posté au sol).**
- **L'auteur entend du bruit dans un buisson. Pense que c'est un chevreuil, sans le voir.**
- **Au bruit, il tire directement sur la victime située à 20 mètres.**

ACCIDENT MORTEL N° 03



- **Battue organisée au grand gibier.**
- **Auteur: âgé de 55 ans, premier permis en 1981, posté au sol.**
- **Victime: âgé de 63 ans, posté au sol, plus proche voisin du tireur.**
- **Aucun poste n'est matérialisé. Aucun angle des 30° n'est matérialisé.**
- **Pendant la battue, la victime se déplace pour venir se positionner à l'entrée d'un pré.**
- **A l'arrivée d'un sanglier, le tireur se déplace de 45 mètres pour se rapprocher de l'animal.**
- **Il tire à 3 reprises sur le sanglier qui traverse une prairie.**
- **Les 2 premières balles sont fichantes. La troisième balle est tirée non fichante à 72 mètres au moment où l'animal rentre dans une haie.**
- **Le tir est direct en direction de la victime située le long de la haie, à 140 mètres du tireur.**

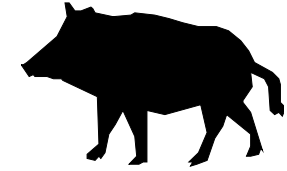


ACCIDENT MORTEL N° 04

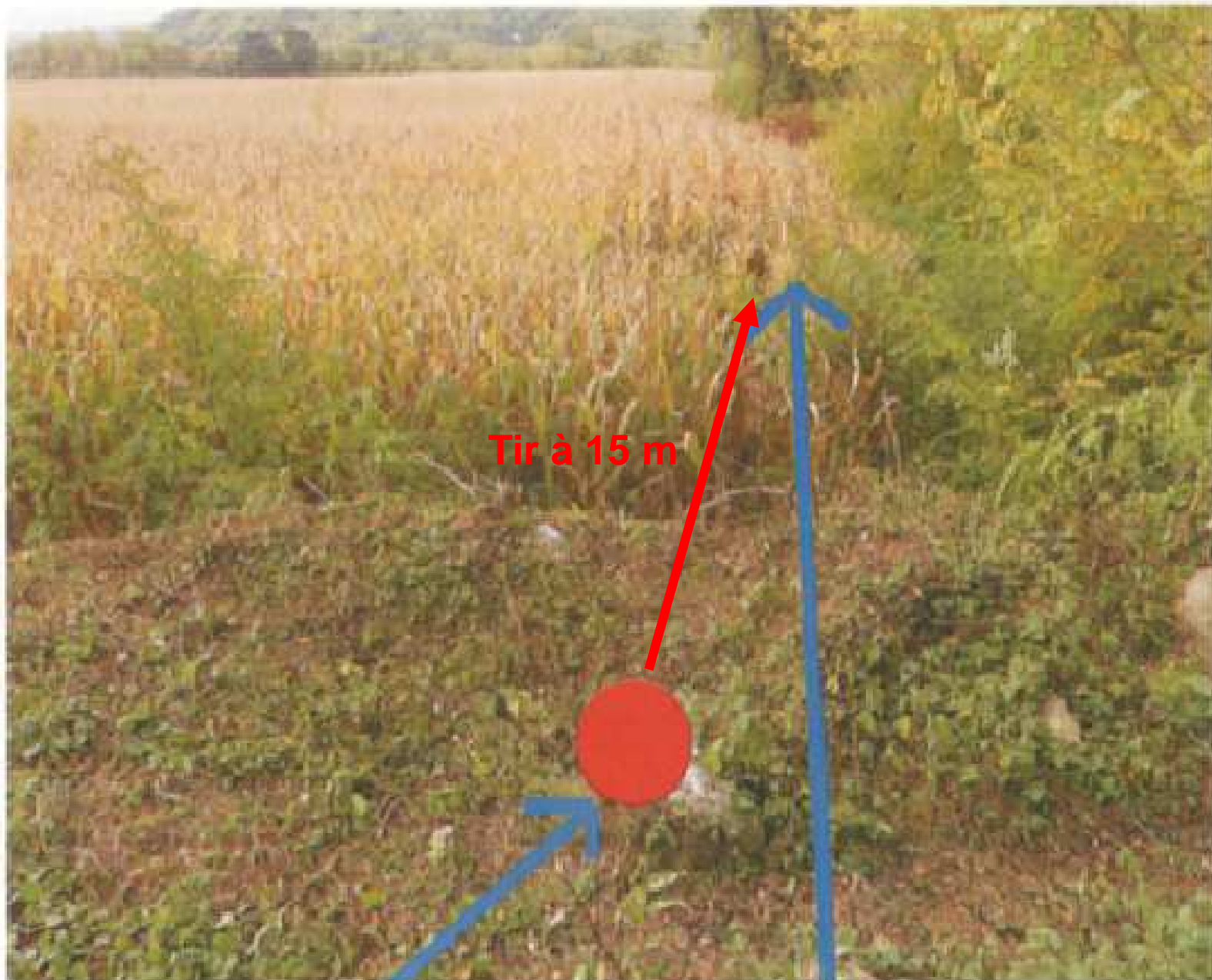


- **Auto-accident**
- **Chasse du petit gibier seul**
- **Auteur-victime: âgé de 78 ans, premier permis avant 1976.**
- **Fusil à canons lisses basculants**
- **Cause difficile à déterminer.**
- **Retrouvé à coté d'un arbre, avec décharge de plombs au niveau de la poitrine.**
- **Décharge du bas vers le haut**
- **Hypothèse: chute de l'arme ou arme posée chargée contre l'arbre.**

ACCIDENT MORTEL N° 05



- **Battue organisée au grand gibier dans un champs de maïs.**
- **10 postés et 3 rabatteurs.**
- **Auteur: âgé de 76 ans, premier permis avant 1976, posté le long du champs de maïs, sur un accotement qui domine légèrement le champs de maïs.**
- **Victime: rabatteur armé de 70 ans, non porteur d'un effet de couleur vive.**
- **Tir autorisé dans le champs de maïs.**
- **L'auteur voit une masse noire faire bouger les maïs.**
- **Il tire et tue d'une balle directe le rabatteur à 15 mètres à l'intérieur du champs de maïs.**



Tir à 15 m

Emplacement de l'auteur posté

Emplacement de la victime



**Vue du talus depuis
l'emplacement
de la victime.**

ACCIDENT MORTEL N° 06

- **Auto-accident.**
- **Battue organisée au grand gibier.**
- **Auteur-Victime: âgé de 70 ans, premier permis en 1979**
- **Posté sur un mirador artisanal. Porteur d'une arme prêtée de calibre mixte 12-65R.**
- **Pour des raisons non déterminées, l'arme est tombée du mirador (à travers les barreaux), le coup est parti lorsque l'arme a touché le sol.**
- **La balle touche de bas en haut le chasseur.**

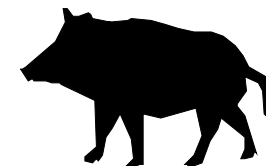


ACCIDENT MORTEL N° 07



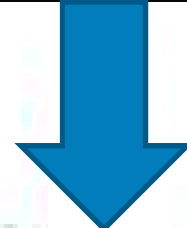
- **5 chasseurs regroupés à la chasse aux pigeons le long d'un bois.**
- **Auteur: 43 ans, premier permis en 1997, fusil basculant.**
- **Victime: 59 ans, posté avec le groupe.**
- **Un jeune chien, qui semble assez actif, accompagne les chasseurs.**
- **L'auteur décide de voir la réaction de ce chien lors d'un coup de fusil.**
- **Il tire une première cartouche en l'air, puis décide de tirer un deuxième coup qui part à hauteur d'homme en direction de la victime qui se trouve juste devant.**
- **La victime reçoit la gerbe de plombs à moins de 2 mètres de distance.**
- **L'auteur est positif à l'alcool (2,09g).**

ACCIDENT MORTEL N° 08



- **Battue organisée au grand gibier.**
- **Auteur: posté de 64 ans, premier permis en 1976.**
- **Victime: posté de 74 ans, porteur d'une veste orange.**
- **Le tireur est posté au fond d'un champs en pente, le long d'un bois.**
- **Un sanglier traverse le champs et descend vers le bois.**
- **L'auteur tire à trois reprises sur le sanglier, à l'intérieur de la traque. Les trois tirs ne sont pas fichants.**
- **Une des trois balle traverse deux routes communales avant d'atteindre directement, à 800 mètres, la victime à son poste.**

**Emplacement de la victime
à 800 m**



Déplacement du sanglier

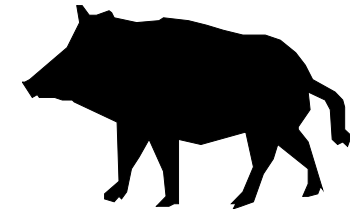
TIR NON FICHANT

**Poste d'un second
posté**

**Vue depuis le poste
de l'auteur**

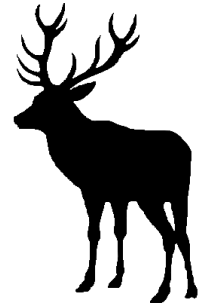


ACCIDENT MORTEL N° 09

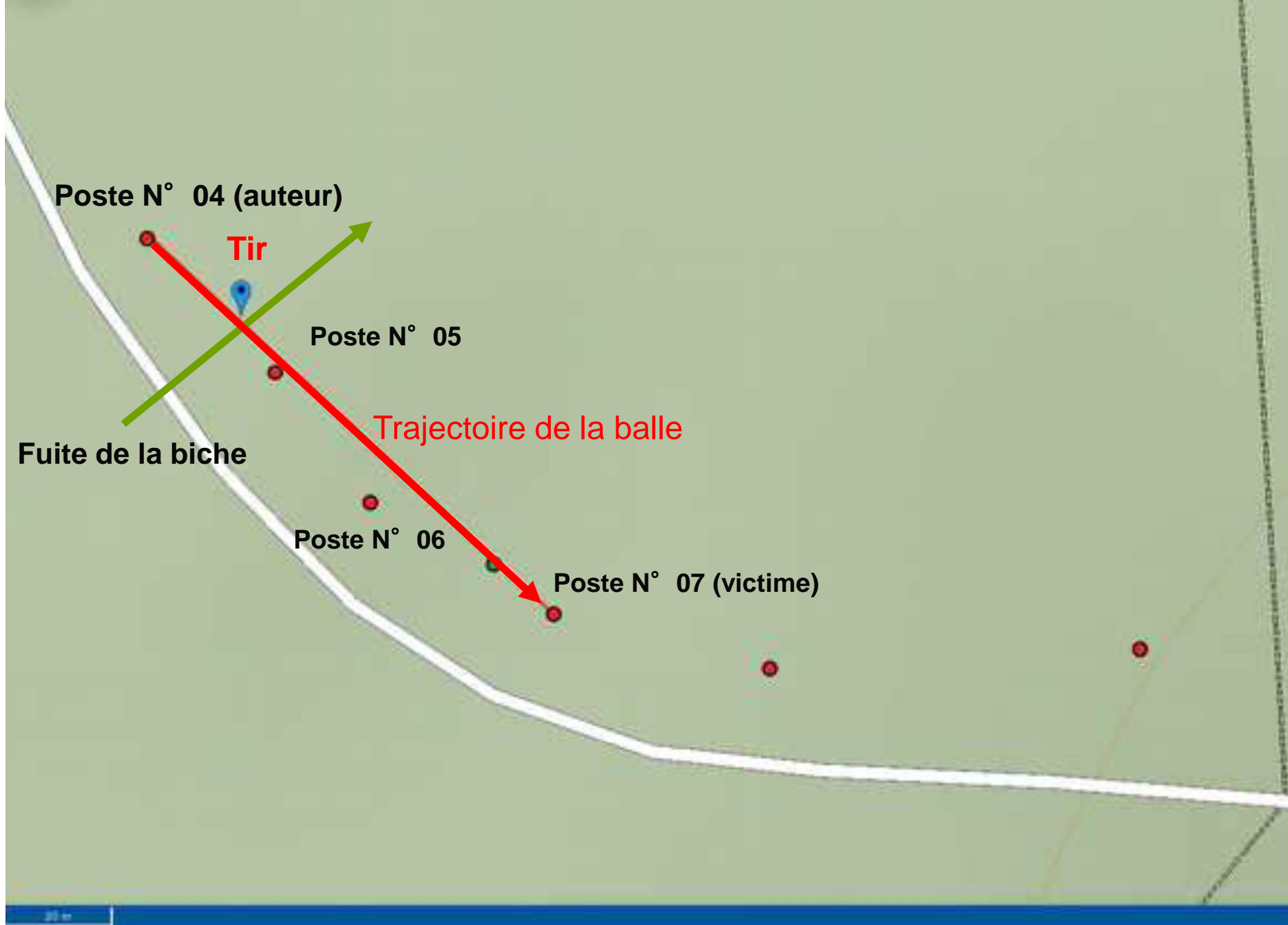


- **Chasse individuelle au petit gibier (bécasse).**
- **Auteur: 34 ans, chasseur seul avec son chien.**
- **Victime: ramasseur de champignons, vêtu de vêtements foncés.**
- **Alors qu'il progresse dans le bois, le chien du chasseur se met à aboyer devant un buisson.**
- **Le chasseur se persuade qu'il s'agit d'un sanglier.**
- **Il change de cartouches et mets deux balles dans son fusil.**
- **Puis il tire sur une masse sombre dans le buisson, sans identifier.**

ACCIDENT MORTEL N° 10



- **Battue organisée au grand gibier**
- **Auteur: chasseur posté au sol, âgé de 67 ans, premier permis en 1976.**
- **Victime: posté au sol, âgé de 47 ans.**
- **Une biche saute la ligne entre les postes 4 et 5.**
- **L'auteur, au poste 4, tire à 18 mètres au moment où la biche se trouve sur la ligne des postés.**
- **La victime, au poste n° 07, est touchée en tir direct à 98 mètres.**
- **La ligne des postés n'était pas totalement droite (elle suivait une légère courbe d'une route).**
- **La balle est passée tout près des postés n° 5 et n° 6 avant de toucher le posté n° 7.**
- **Angle des 30° non matérialisés.**



Poste N° 04 (auteur)

Tir

Poste N° 05

Fuite de la biche

Trajectoire de la balle

Poste N° 06

Poste N° 07 (victime)

ACCIDENT MORTEL N° 11

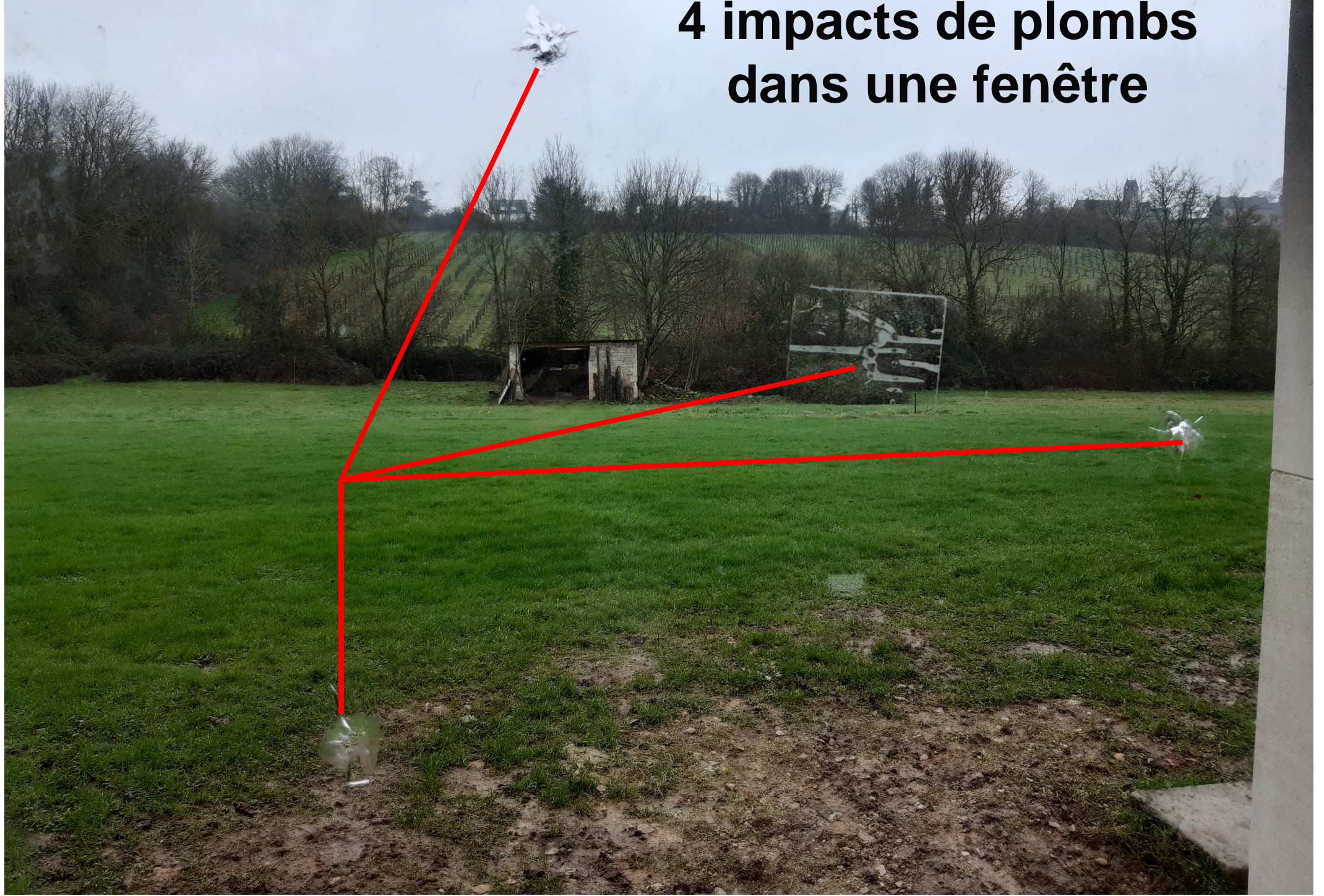


- **Chasse du petit gibier en plaine à 3 chasseurs.**
- **Auteur: jeune chasseur de 16 ans, premier permis en 2019.**
- **Victime: chasseur de 47 ans**
- **Le chien est à l'arrêt sur une perdrix.**
- **Le jeune chasseur se rapproche du chien et de la future victime.**
- **Il glisse, tombe et le coup part.**
- **La victime est touchée à moins de 5 mètres.**

LES INCIDENTS



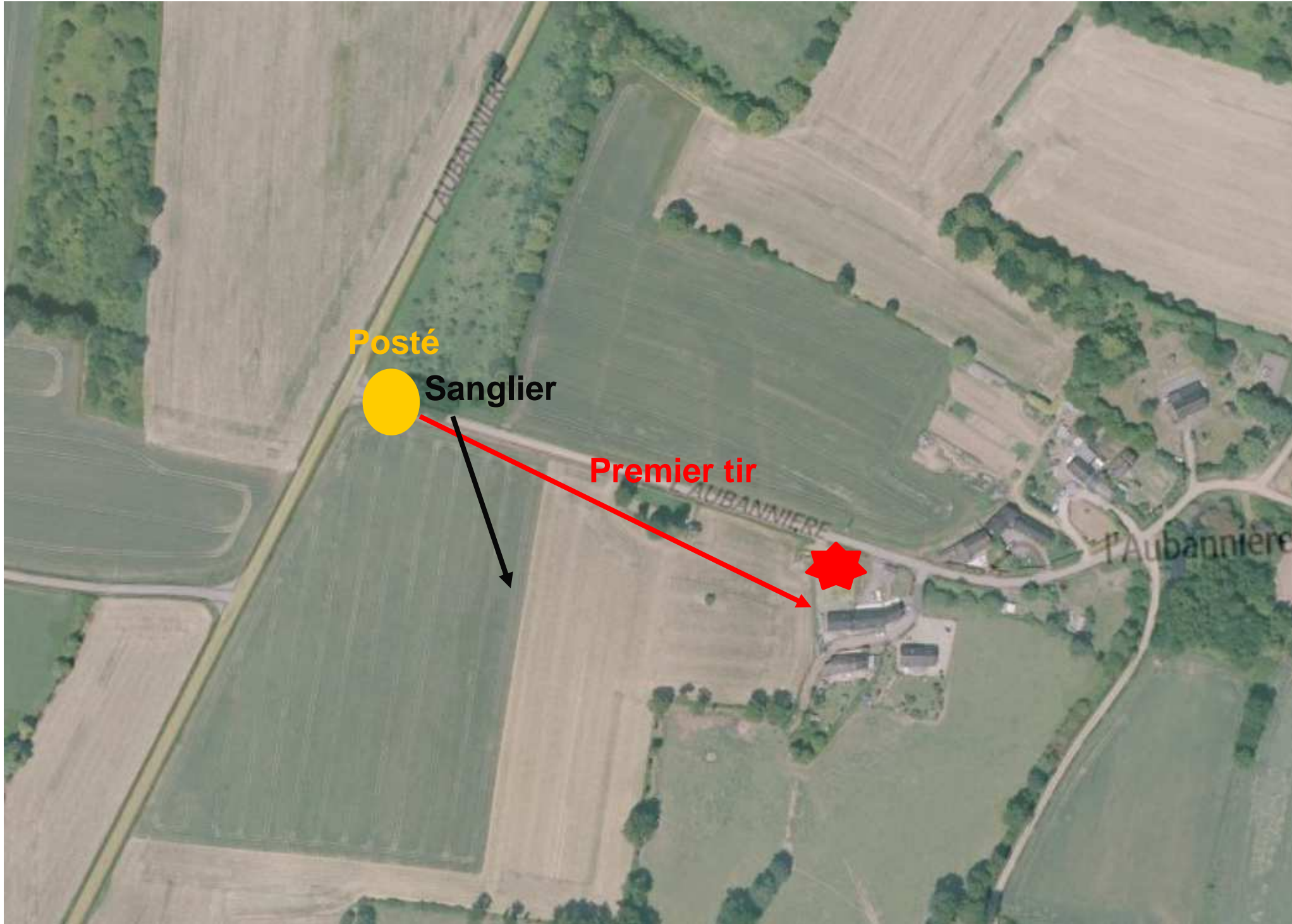
**4 impacts de plombs
dans une fenêtre**





**L'auteur, posté
au sol, tire à 6
reprises sur des
sangliers
Une balle ricoche
et vient traverser
le volet roulant et
la vitre
d'une maison
située à 65
mètres**







204 m plus loin, la balle, non fichante, traverse une vitre et finie sa course dans le mur de la salle à manger

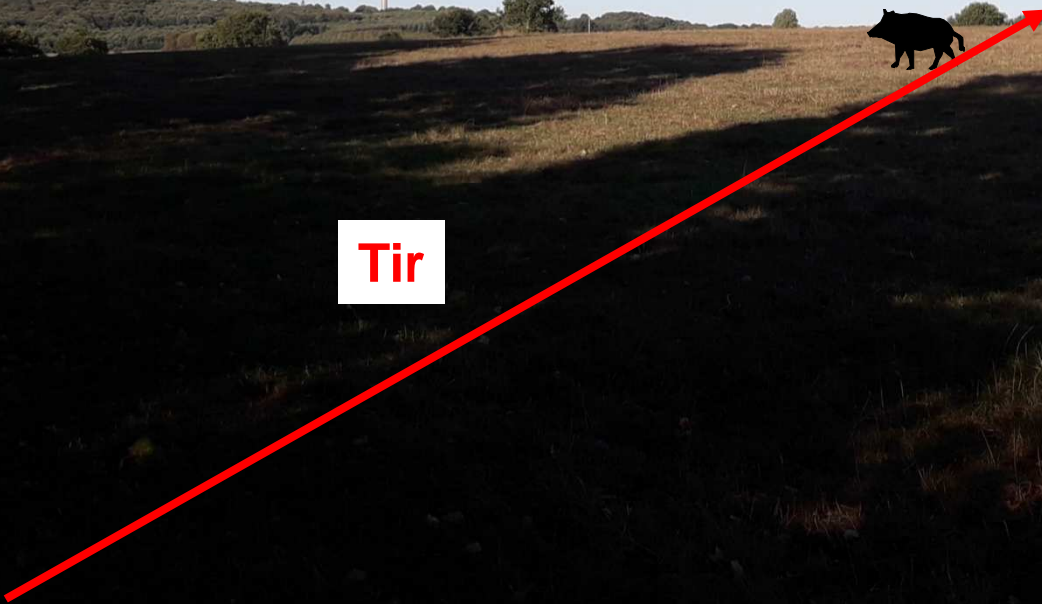
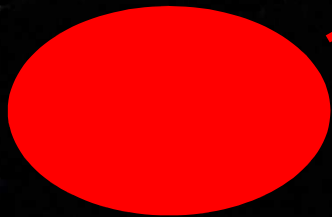


1230 mètres plus loin



Tir

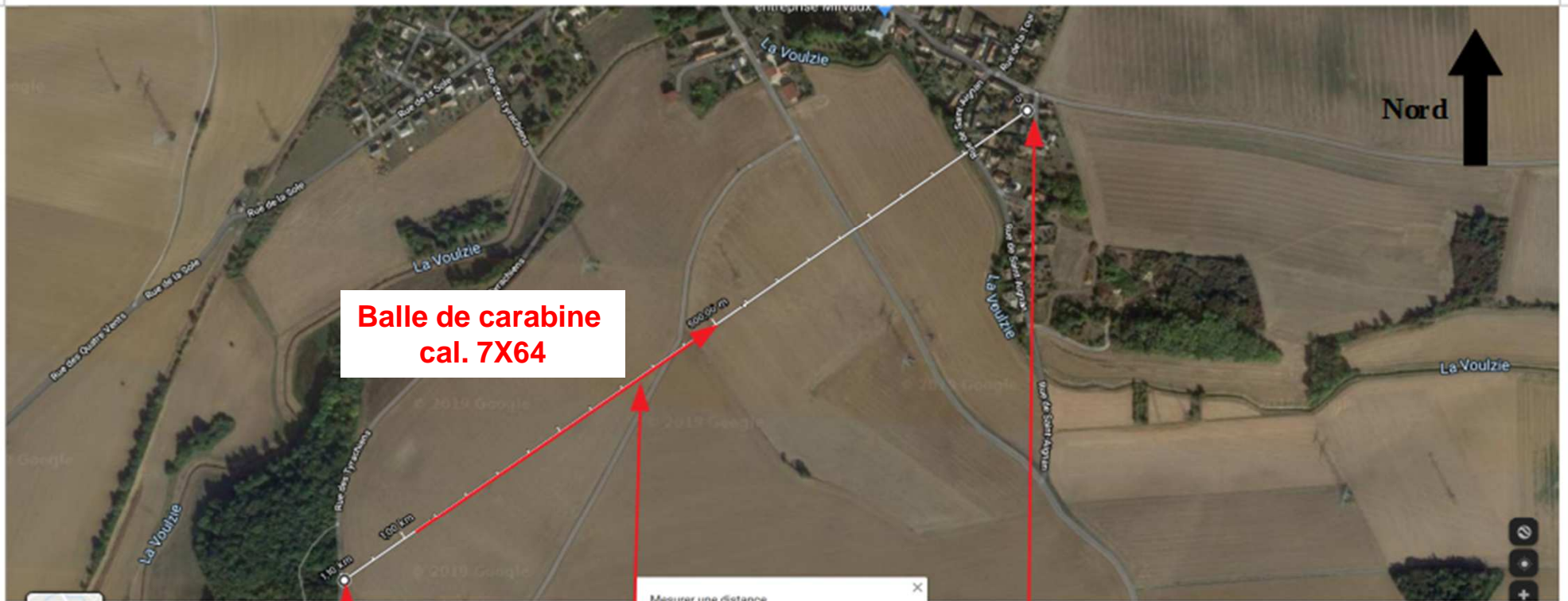
Posté





**Impact de la balle
dans la véranda
Vitre cassée**

Vue de dessus



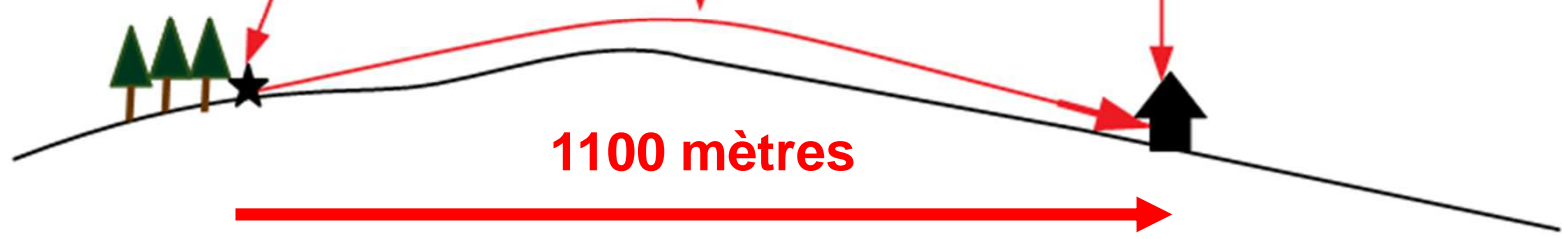
**Balle de carabine
cal. 7X64**



Position du tireur

Trajectoire probable de la balle
avec la distance mesurée

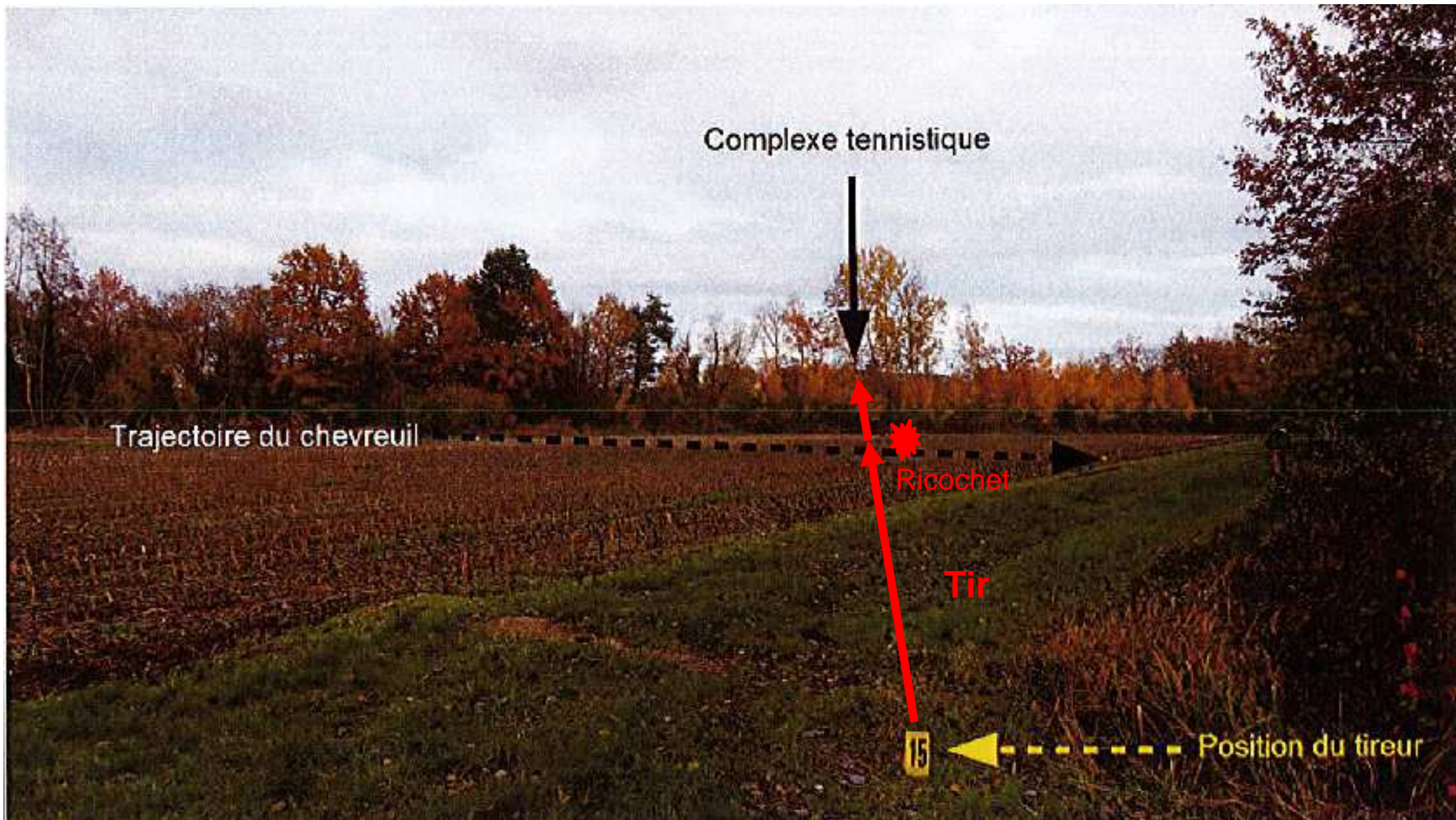
Habitation des
victimes

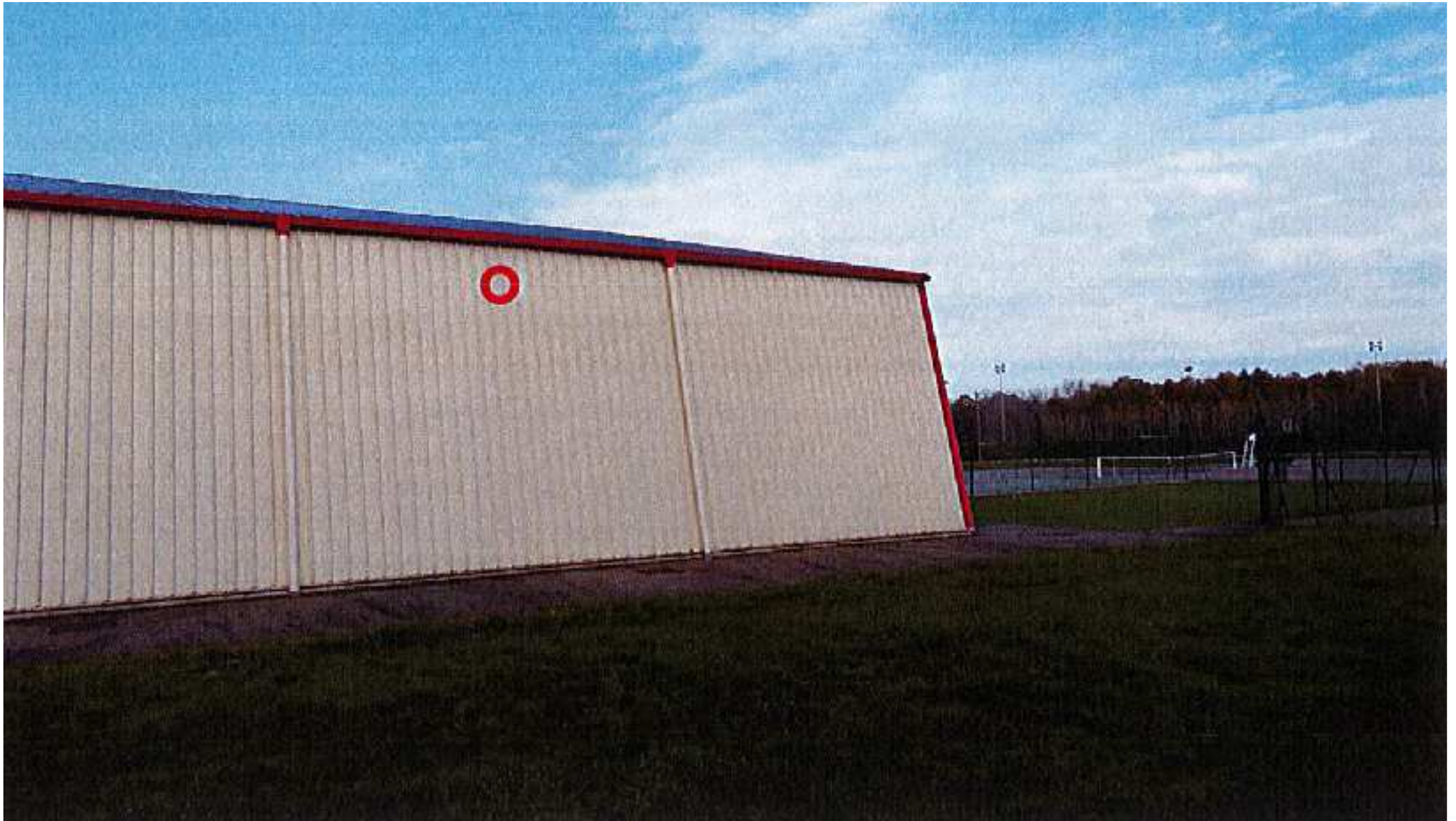


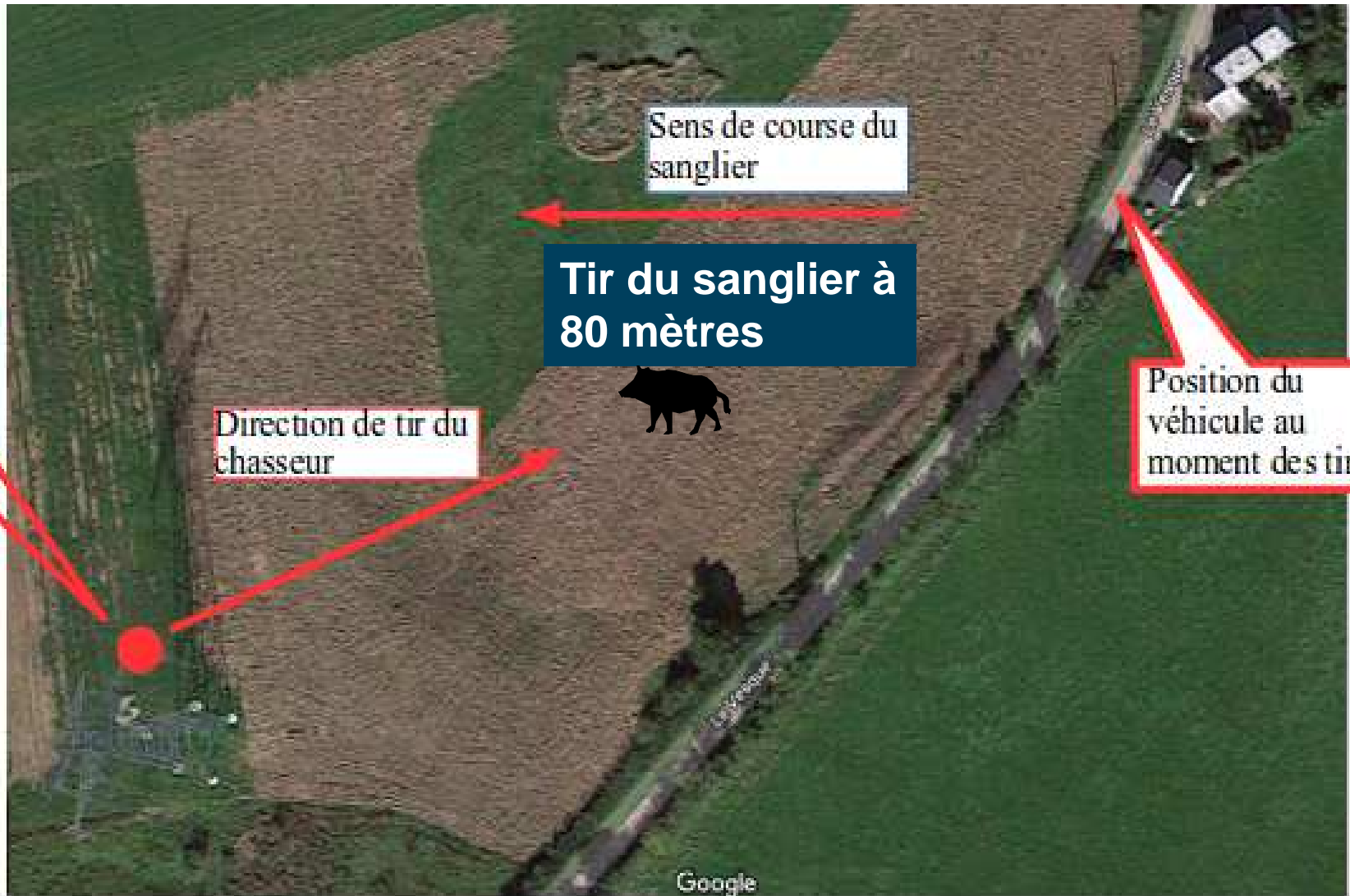
1100 mètres

Vue de Profil



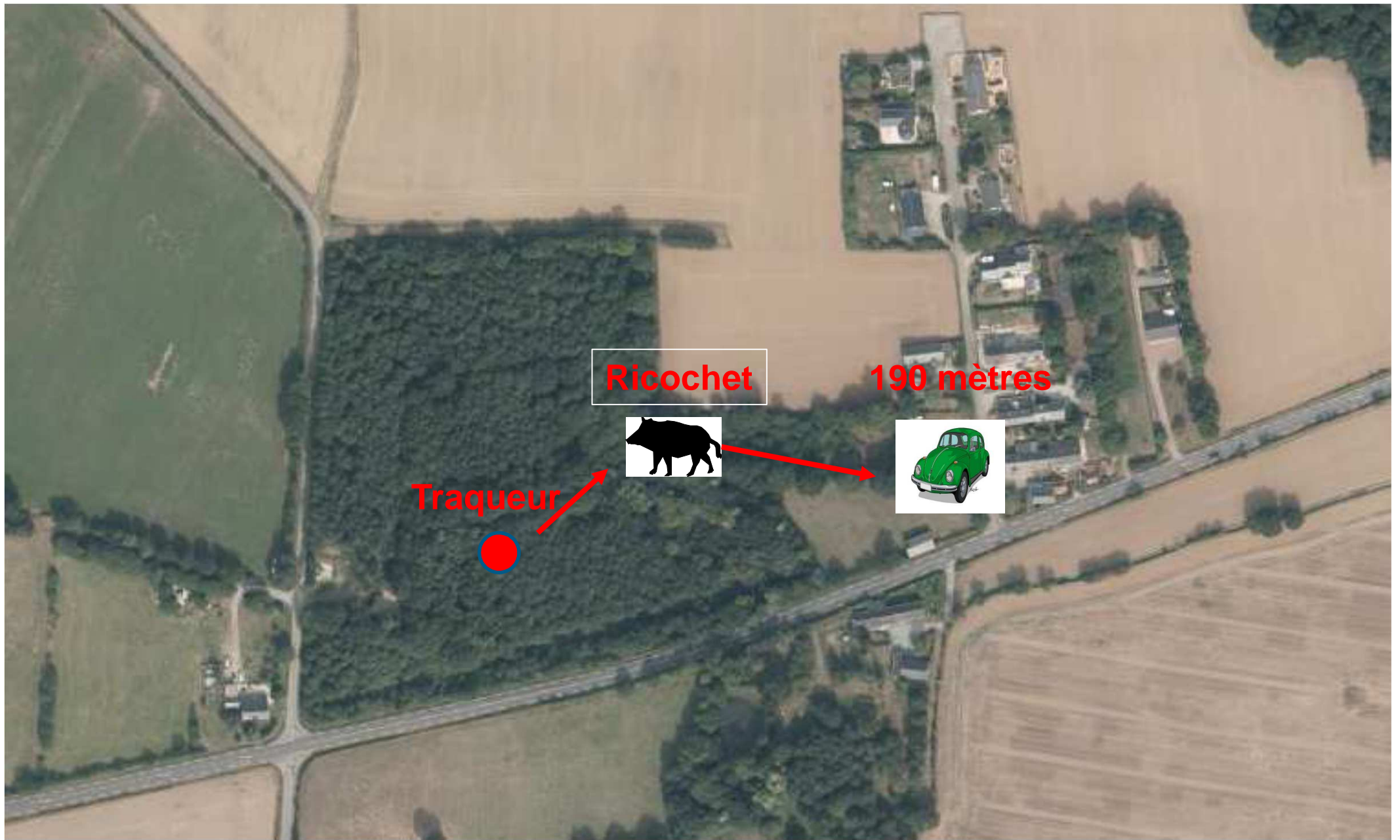








**150 mètres plus loin,
la balle de calibre 12
touche un véhicule
en circulation**





**190 mètres plus loin,
après un probable ricochet
sur un arbre**

**Balle de calibre 20
retrouvée au sol**



Publication 2020 du réseau sécurité à la chasse de l'OFB

Sécurité sur le mirador de battue

4 règles d'or élémentaires



1. L'arrivée au mirador

Je m'assure de la stabilité du mirador et de sa solidité, tant au niveau des barreaux (rivets de serrage), que de la plateforme et des garde-fous. J'en profite pour vérifier la présence, ou non, de mousses, de givre, ou de tout autre élément glissant.



2. L'angle des 30°

Avant de monter sur le mirador, je réalise mes angles de 30°. Pour cela, je fais 5 pas en direction de la personne ou du bien matériel à protéger, puis 3 pas à la perpendiculaire. Je matérialise l'angle de tir à l'aide de jalons flus.

Si le poste surélevé favorise le tir fichant, il n'élimine pas pour autant les risques de ricochets. Donc je respecte obligatoirement l'angle des 30° même au mirador.



3. La montée et la descente

Celles-ci se font arme déchargée et non approvisionnée. Je monte ou descends du mirador en conservant toujours 3 points d'appui : 2 pieds + 1 main ou 1 pied + 2 mains. Je porte mon arme soit en bandoulière dans un étui, soit apparessé à l'aide d'une lunette. Dans ce cas, elle doit être crosse ou culasse ouverte.



4. Le port de l'arme

En action de chasse, au mirador, je tiens toujours mon arme à deux mains, crosse dirigée vers le haut, en aucun cas à l'horizontale. Chargée, je ne la pose ni contre les montants du mirador, ni sur le garde-fous, et je ne la porte pas par la lunette, cette dernière devant être impérativement refermée en action de chasse.

Que je sois posté au sol ou sur un mirador, le tir de battue reste proscrit au-delà de 40 mètres.

Commission de la
CHASSE
Le plaisir de chasser
en toute sécurité.



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ
réseau + sécurité à la chasse

Téléchargez gratuitement d'autres posters sécurité sur : www.ofb.gouv.fr
Cliquez sur « Chasser dans les règles », puis « Sécurité à la chasse »



Réseau « sécurité à la chasse » OFB – DPPC

Toute diffusion ou présentation des données, même partielle, doit faire référence à son origine:

OFB – Réseau sécurité à la chasse

Merci de votre attention

